

**Valorisation des Patrimoines en Europe
Projet pilote LEONARDO DA VINCI**

**ARCHEOLOGIE DU PASSE
RECENT
U. V. 21
COURS A**

Rédacteurs : Serge LEWUILLON

Fabien BLANC

Universités d'Artois et de Picardie

Paris I (maîtrise d'archéologie)

L'ARCHEOLOGIE DU PASSE RECENT EST-ELLE SCIENTIFIQUEMENT RECEVABLE ? 3

LA PIERRE SECHE DANS LE PAYSAGE FRANÇAIS 7

FOUILLER LE TEMPS 19

OBJETS ARCHEOLOGIQUES ET TEMPORALITES 19

BILANS & PERSPECTIVES 29

L'ARCHEOLOGIE DU PASSE RECENT EST-ELLE SCIENTIFIQUEMENT RECEVABLE ?

Telle est la question préjudicielle à laquelle devrait pouvoir répondre toute étude d'archéologie non classique, qu'elle se penche sur des matières militaires, vernaculaires ou industrielle.

Pour des raisons qui tiennent largement à l'inachèvement d'études en cours, il n'a pas été possible de donner une synthèse à ce sujet. Des dossiers récents des *Nouvelles de l'Archéologie* et d'*Archeologia* montrent que ce thème est actuellement envisagé par un nombre croissant de chercheurs. Il y a parmi ceux-ci de plus en plus d'archéologues, qui tentent de déterminer leur territoire spécifique. Cela ne se fait pas sans heurts, comme on a pu le constater dernièrement lors de rencontres entre archéologues actifs en France septentrionale et historiens spécialistes de la première (surtout) et de la seconde guerre mondiale.

En attendant l'opportunité de cette synthèse – c'est-à-dire tout d'abord l'accord des protagonistes de ces débats, - on se bornera (mais c'est déjà beaucoup) à prendre connaissance de deux sujets de cet ordre : l'un d'archéologie rurale, l'autre d'archéologie industrielle. Ces deux sujets sont marginaux, dans la mesure où ils sont en rupture de ban vis-à-vis des pratiques classiques. Cette marginalité est démontrée par les lieux où ces recherches paraissent : hors de champs et des revues habituels de l'archéologie (si l'on excepte le volume dirigé par J. Guilaine Pour une archéologie agraire, mais qui se voulait précisément se tenir hors des sentiers battus). Quant au sujet d'archéologie industrielle, il se distingue doublement : de l'archéologie classique, dont il utilise pourtant certaines méthodes (de statistique analytique), d'une part ; de l'archéologie industrielle ordinaire, d'autre part, qui est trop souvent confondue soit avec l'architecture industrielle, soit avec l'histoire économique.

Ces deux textes, qui seront repris dans la forme finale du cours de cette UV, doivent être lus comme une introduction et un exemple parmi de nombreux sujet. On y appliquera une grille de lecture qui pourrait être inspirée du plan ci-dessous.

Pour l'archéologie militaire (bien qu'il ne s'agisse pas seulement de cela), on a proposé à la critique un troisième texte, dans sa forme brute. C'est l'analyse à laquelle s'est exercé un étudiant de troisième année, aujourd'hui en IIIe cycle, dont le point de vue ne manque pas d'intérêt, en raison de la perspective anthropologique qui est la sienne.

La lecture des dossiers évoqués au début demeure évidemment essentielle.

Les reproches discriminatoires actuellement adressés à l'archéologie du passé récent ne sont pas recevables, ni dans le détail, ni dans le principe. Tout comme la légitimité de celle-ci, ils touchent en apparence d'abord à des questions de forme, mais, en réalité, ils s'adressent à des concepts fondamentaux essentiels, mal perçus en raison d'un déficit de culture historique de la part de certains acteurs de l'archéologie classique.

LA QUESTION DES CHAMPS CHRONOLOGIQUES NE SE POSE PAS :

L'APR - tout comme l'archéologie classique, d'ailleurs - est relative à l'histoire et au temps des sociétés.

Comme tout problème de périodisation, celui de la démarcation relève du paradoxe du continu (et du fantasme du "recul nécessaire").

L'APR ne peut donc être considérée en soit, mais en référence au statut *historique* de l'objet archéologique : *cf. infra*.

L'APR EST NECESSAIRE A LA CLARIFICATION DU STATUT DE L'OBJET ARCHEOLOGIQUE :

Le statut "existential strict" (au sens poppérien) est le seul qui puisse être revendiqué pour l'archéologie (qui n'est pas susceptible d'énoncés universels). Autrement dit, l'archéologie n'est pas une science en soi qui risque de tomber en dehors de ses limites par un simple déplacement d'objet.

La nature de l'archéologie ne peut être inférée de celle de ses méthodes d'investigation, et en particulier de leur identification avec l'enquête judiciaire (au risque de tomber dans bien d'autres amalgames). L'interdisciplinarité est d'ailleurs une nécessité, et d'un emploi courant : on ne confond pas l'archéologie des paysages avec l'espionnage militaire ou industriel au motif qu'elle recourt à l'imagerie satellitaire.

Non seulement l'affirmation de la personnalité morale et juridique du sujet/objet ne constitue pas un déni d'archéologie, mais elle est même nécessaire à l'affirmation du sens historique de toute enquête. C'est de ce sens que dépend la distinction entre l'archéologie de la mort et la médecine légale - voir les "sépultures de mémoire", qui revêtent un statut historique (cas de la construction de l'identité nationale) ou un statut "d'humanité" (cas des implications fortes, comme les crimes contre l'humanité).

LA QUESTION DE LA SECURITE N'EST PAS LIEE ORGANIQUEMENT A L'APR

Elle est donc sans objet : l'archéologue doit évidemment s'adapter à tous les milieux spécifiques qu'il explore (mines gauloises, tranchées des quaternaristes, risques civils). Les accidents mortels n'ont pas été constatés du fait d'engins explosifs, mais du fait du non respect des règles de sécurité de type B.T.P.

L'APR PARTICIPE DU SENS DE L'HISTOIRE

En outre, l'APR peut être le dernier recours de la reconnaissance des faits historiques et participer de la nécessité d'une histoire immédiate "de la dernière trace" : le projet pédagogique de restitution/valorisation justifie alors d'y inclure des objets de tout âge et de tout statut.

Dans ce cas, la "personnalisation" du sujet/objet devient obligatoire, dans la mesure où seule l'historiographie - qui seule pourrait produire la narrativité - fait défaut (les archéologues classiques ne se privent d'ailleurs pas d'y recourir : *cf.* le syndrome "de la guerre des Gaules" pour la périodisation des niveaux de destruction, des séries monétaire ... etc).

L'APR PRODUIT UNE VALIDATION EPISTEMOLOGIQUE

Sans être confondue avec l'ethno-archéologie ni avec l'archéologie industrielle, l'APR peut et doit servir de lieu de validation de la part expérimentale (ou plutôt empirique) de l'archéologie classique. Elle permet de mettre en œuvre des tests de falsifiabilité.

(*Cf.* les exemples portant sur les protocoles de la taxonomie et de la statistique analytique.)

9806 M21T01

LA PIERRE SECHE DANS LE PAYSAGE FRANÇAIS¹

SERGE LEWILLON

UN PAYSAGE CHOISI

Des sommets vosgiens aux versants des Pyrénées, des enclos de pierre jurassiens aux chcrachs armoricains, de Saint-Amand à Boussargues, en passant par les causses, nul n'ignore les *meurgers*, les *bories* ou les *capitelles* : maintes traditions régionalistes et touristiques ont pourvu à une connaissance largement vulgarisée des structures de pierre sèche, dont les plus beaux monuments - ce terme leur convient exactement - sont visibles dans le Vaucluse. Mais les documents qu'on y met à la disposition du visiteur ne vont pas sans poser quelques problèmes d'interprétation et surtout de datation : j'y reviendrai. Par ailleurs, les familiers des régions viticoles, en Bourgogne et dans le Jura, par exemple, connaissent les splendides "murées" qui barrent les coteaux embroussaillés ou les plantureux murgers qui dévalent le fil des pentes ; en retrait des vignes, dans ces même régions, ce sont encore de véritables bocages de pierre qui morcellent presque à l'infini les molles ondulations des hautes côtes. Enfin les archéologues savent la multitude de ces camps retranchés dont la tête chenue, bordée de quelques chênes verts, monte une garde séculaire sur les crêtes pelées et les garrigues rabougries ... Ces camps sont innombrables, mais, depuis le temps qu'on les compte, c'est peut-être sur les principes du décompte lui-même qu'il conviendrait de s'interroger pour comprendre leur profusion ... On connaît moins, dans ces lieux caillouteux, l'étonnante dispersion des villages chalcolithiques, qui étalent leurs plans compliqués et leurs solides murailles au milieu des "clapas" inextricables. Ce ne sont pourtant pas les seuls occupants des garrigues, qui déroutent aux yeux des historiens toute la variété des métiers de l'ère préindustrielle, des cabanes de bergers et des enclos pastoraux qui les accompagnent aux fours de verriers ou de chafourniers, et même aux habitations jadis les plus orgueilleuses² : certaines ne sont-elles pas ceintes d'impressionnantes fortifications, où le cyclopéen le dispute parfois encore au mégalthique³ ?

I. ANTIENNE ARCHEOMANE

Villages ou forteresses, ces constructions ? Préhistoriques, antiques, médiévales ou modernes ? Locales ou universelles ? Avant d'en venir à la critique des structures, reconnaissons tout d'abord leurs trois grandes catégories : structures agraires, domestiques et militaires. Toutes ensemble, elles forment l'essentiel du paysage des terroirs, et même ce qu'on suppose leur fond le plus archaïque. C'est qu'on ferait une interminable revue bibliographique à énoncer les auteurs qui ont vu dans ces constructions de pierre sèche la trace des premiers occupants du sol gaulois, même bien longtemps

¹ Un texte portant sur le même sujet avait été donné pour le colloque "La quadrature du paysage" (Toulouse, avril 1988). Les actes n'en étant pas parus à ce jour, je l'ai intégré dans l'article qui va suivre, considérablement augmenté et mis à jour.

²DUGRAND (R.), *La garrigue montpelliéraine. Essai d'explication d'un paysage*. Paris : 1964 ; CABLAT (A.), "Les habitats de pierre sèche de l'Hérault. Quelques aspects de la vie rurale au moyen âge dans la région d'Aniane". *Archéologie en Languedoc*, 1982-1983, 5, p. 149-176 ; *idem*, "L'architecture rurale en pierre sèche de l'Hérault. Cabanes de bergers, d'agriculteurs et de charbonniers". *A.R.P.S.*, 1978, 2, p. 41-68. Pour la Provence : LIVET (R.), *Habitat et structures agraires en basse-Provence*. Aix: 1962 (Publ. Ann. Fac. Lettres Aix-en-Provence).

³ARNAL (J. & S.), "Le cyclopéen et le mégalthique au Léobous (Saint-Martin-de-Trévières, Hérault)" in *L'évolution des techniques de la construction à sec dans l'habitat en Languedoc du néolithique à la période contemporaine. Actes des journées d'étude de Viols-le-Fort (Hérault)*. A.V., supplément n° 3, p. 17-23 : 21-22

avant qu'il ne fût celtique ou ligure.⁴ La très honorable *Histoire de la France rurale*, texte pionnier de dévotionnée mémoire pour beaucoup d'historiens du paysage en quête de remise à jour depuis Bloch ou Dion, n'a pas hésité à illustrer la jaquette de son premier volume des "Bories dans le Lubéron", croyant ainsi illustrer légitimement la préhistoire et l'antiquité. Dans le corps de l'ouvrage, et bien que le texte prenne quelques précautions, on voit des photos de "chemin gaulois" et de "murs et huttes de tradition celtique" dans le Vaucluse.⁵ Même attitude dans *L'Histoire du paysage français* : une relation est indiscutablement établie entre la civilisation de Fontbouisse (chalcolithique plutôt que bronze), le haut moyen âge et l'époque contemporaine, c'est-à-dire entre "pré-bories" et "bories".⁶ Mais ces termes ont-ils vraiment une signification ? Depuis que Grenier a circonscrit la question des vestiges de la pierre sèche dans la problématique des "mardelles" et autres "fonds de cabanes", le champ scientifique s'en est trouvé considérablement rétréci.

Passé le premier engouement pour le rural, on en revient à de saines précautions. *L'Histoire de la France urbaine*, cette fois, met l'accent sur les risques de confusion qui peuvent intervenir dans le Midi sur les centaines de sites de pierre sèche, entre d'authentiques constructions celtiques (entre autres) et des structures pastorales beaucoup plus modernes, voire franchement subactuelles (c'est-à-dire quasi contemporaines).⁷ Il est certain que depuis 1880, nombre d'archéologues, essentiellement des membres des sociétés savantes locales très officiellement investis de l'inventaire des sites fortifiés de la Gaule, ont déniché plus *d'oppida* qu'il n'en existait vraiment : cette réaction (compréhensible) est à mettre au compte de l'émulation sacrée suscitée par les grandes enquêtes thématiques qui accompagnaient la naissance d'une discipline tardivement autonome : l'archéologie préhistorique (et la protohistorique, naturellement).⁸ Mais cette histoire a généré des effets pervers toujours sensibles aujourd'hui. En effet, les autorités archéologiques préfèrent encore souvent, lors de la mise en évidence de structures de pierre sèche équivoques, ajourner la fouille *sine die*, par crainte des farfelus dont l'archéologie locale a parfois le secret. Mais ce faisant, elles font le lit des éternels pourfendeurs de la science officielle, martyrs patentés des grandes causes historico-topographiques. L'attitude, des services archéologiques, pour le moins conservatoire, ne va pas sans poser de problèmes délicats aux archéologues, mais plus encore aux historiens du paysage, qui trouvent ainsi sur leur chemin des obstacles fort dommageables à l'élaboration de leurs chronologies relatives.

⁴C'est le *Centre d'études et de recherche en architecture vernaculaire* (C.E.R.A.R.) qui se charge, depuis plus d'une dizaine d'années, de cette démythification permanente. A titre d'exemple, cf. la bibliographie de l'architecture vernaculaire du Périgord in *A.V.R.*, 1986, 10, p. 4-8 : nombreux exemples d'anachronismes. Mais l'essentiel tient dans la dénonciation du mythe de la borie celtique, contre le malheureux P. Dessaulle : cf. LASSURE (Chr.), "L'architecture rurale en pierre sèche face à l'imposture : le mythe desaulle de la borie celtique". *A.R.P.S.*, 1978, 2.

⁵Paris : 1975 : p. 248, 250-251. Par contre, au guichet du site des Bories, le panneau à l'usage des touristes ne s'embarrasse pas de circonlocutions ! ...

⁶PITTE (J.-R.), *Histoire du paysage français. I. Le sacré : de la préhistoire au 15^e siècle*. Paris, Taillandier : 1986², p. 45-46, 140 et ph. 27.

⁷GOUDINEAU (Chr.), "Les antécédents : y a-t-il une ville protohistorique ? La Gaule méridionale" in *Histoire de la France urbaine. I. La ville antique des origines au IX^e siècle*. Paris, Seuil : 1980, p. 141-193 : 152-155.

⁸Le projet datait de 1880, du temps de la *Commission de Topographie des Gaules*. En 1906, la Société préhistorique de France créa une *Commission d'étude des enceintes préhistoriques* et diffusa un questionnaire signé A. Guébard. Cf. GOBY (P.), GUEBHARD (A.), "Sur les enceintes préhistoriques des Préalpes maritimes" in *Congrès A.F.A.S.*, 33^e session, 1904, p. 1068-1109 ; *Id.*, "Essai d'inventaire des castelars du Var" in *1^{er} Congrès préhistorique*, 1905, p. 329-392.

PAYSAGE AVEC OU SANS STATUT

Si l'archéologue aime généralement à se faire une idée de l'environnement de son site, il préfère avant toute chose en étudier le peuplement et ses périodisations, qu'il considère comme primordiaux. Tout se passe comme s'il avait pris conscience de l'utilité d'une histoire du paysage, mais qu'il continuait à en traiter les termes en toute indépendance : le paysage, *concept purement descriptif* (mais ne sont-ce pas précisément les géographes qui lui ont mis cette hérésie à l'esprit ?) n'intervient qu'au stade de la synthèse et ne joue jamais le rôle de concept directeur : le "nécessaire tableau" n'est plus en introduction, mais en conclusion : dans le fond, rien n'a changé.⁹ S'il en était autrement, pour le cas qui nous occupe, peut-être saurait-on que la pierre sèche n'est pas un élément aléatoire et ne décore pas les terroirs au gré des lubies de quelques ethnies particulièrement rustiques.

Si, globalement, le paysage demeure encore une vue de l'esprit - ce colloque a suffisamment démontré qu'un accord sur une acception universelle était encore pour le moins chimérique,- historiens et archéologues portent leur part de responsabilité dans les difficultés de traitement de cet objet particulier que constitue la pierre sèche. Le premier reproche qu'on peut leur faire est celui d'entretenir les structures lithiques dans une certaine marginalité : elles continuent de susciter des démarches qui confinent à l'amateurisme¹⁰, ou qui, du moins, entretiennent l'impression d'une démarche *folkloriques*, formule dépréciative obérant l'idée du vernaculaire.¹¹ En d'autres termes, cette discipline manquerait d'un statut comparable à celui de toute autre section de l'archéologie, et surtout à celui de l'architecture classique (de maçonnerie liée).¹²

Le second problème concerne l'absence d'évolution des approches archéologiques en matière de sites fortifiés. On a dit que cette problématique, née dans le dernier quart du XIX^e siècle, avait été marquée d'une ferveur parfois exagérée de la part des prospecteurs de remparts. La préhistoire et la protohistoire naissantes étaient alors déjà dominées par des hommes d'une grande rigueur intellectuelle, tels de Mortillet et Déchelette. Ceux-ci tentèrent bien de tempérer l'enthousiasme des correspondants locaux, sans toujours y parvenir. Il en résulta une certaine méfiance dans le monde scientifique pour la question des constructions poliorcétiques, et l'intérêt se reporta alors sur les structures domestiques, qu'elles fussent des complexes d'usage rural ou de simples habitats. C'est un autre grand archéologue qui recueillit cet héritage : A. Grenier. Mais avec lui (re)naquit un autre centre d'intérêt thématique, qui tournait autour de ce qui fut longtemps appelé *les fonds de cabanes*. On mit beaucoup de choses, sous cette appellation - ce n'est pas le lieu d'en débattre - mais l'essentiel est de savoir que la pierre sèche y eut la part belle, à tel point qu'une autre légende prit forme : on se mit à reconnaître un peu partout de

⁹BERTRAND (G.), "Pour une histoire écologique de la France rurale" in *Histoire de la France rurale*, I, p. 35-113.

¹⁰"L'enthousiasme de nos prédécesseurs pour le grand appareil, nous le reportons sur ces structures fragiles, pour la raison qu'elles sont peu connues, qu'elles sont difficiles à fouiller et que leur bonne conservation relève souvent de la chance [...] C'est cet élan, que je qualifierai de naïf et qui fait l'objet de pages et de pages d'*Archéologia* ou de revues locales" (Chr. GOUDINEAU, "Introduction" in *Architecture de terre et de bois. L'habitat privé des provinces occidentales du monde romain. Antécédents et prolongements : protohistoire, moyen âge et quelques expériences contemporaines*. dir. J. LASFARGUE. D.A.F. n° 2 Paris : 1985, p. 14.).

¹¹"Vernaculaire n'est pas à prendre ici dans son acception linguistique, où le terme signifie local, régional, la plupart du temps à propos d'un parler. Il s'agit plutôt de la traduction du terme anglais *vernacular*. [...] S'agissant de construction, ce concept fait directement référence à un horizon culturel régional relativement bien périodisé et défini socialement. A ce titre, il relève de l'anthropologie culturelle ou sociale[...] La reconnaissance des types qui appartiennent aux différentes cultures - ou aux différents horizons - est basée sur l'identification des procédés technologiques au sens large dont la description et l'interprétation vont de l'étude morphologique [...] à l'analyse stylistique. Autrement dit, la démarche vernaculaire procède par typologies. A ce titre, elle est soumise à la grande interrogation qui affecte tout raisonnement sur le degré des cultures [...]"(LASSURE (Chr.), "L'architecture vernaculaire": essai de définition" in *L'évolution des techniques de la construction à sec dans l'habitat en Languedoc du néolithique à la période contemporaine. Actes des journées d'étude de Viols-le-Fort (Hérault)*. A.V., supplément n° 3, p. 114.

¹²ADAM (J.-P.), *La construction romaine. Matériaux et techniques*. Paris :1984 (Grands manuels Picard). GINOUVES (R.), MARTIN (R.), *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine. I. Matériaux, techniques de construction et formes de décor*. Paris : 1985.

vastes agglomérations "celtiques", spécialement dans les contrées dont le caractère sauvage paraissait coïncider le mieux avec les dispositions de "nos ancêtres". L'Auvergne, surtout, en fit les frais, comme d'autres régions qui avoisinaient les hauts lieux de l'histoire gauloise (Gergovie, Alésia, Uxellodunum, etc).¹³ : on ne compte plus les prétendus villages gaulois, aux noms évocateurs, qui ne recouvrent en réalité que des abris de bergers ou, plus prosaïquement, des murgers disparates. Dès lors, il était tentant d'établir l'équivalence entre ces structures relativement frustes et les habitats plus élaborés du Midi (et surtout du Vaucluse : voyez la légende tenace qui tient encore aux "bories" de Gordes et d'autres lieux), où certains pensaient reconnaître l'origine ligurienne de l'architecture de pierre sèche.

II. FACE A FACE DETERMINISTE-FONCTIONNALISTE

Mais le plus grave de cette malencontreuse affaire tient finalement dans l'absence de progrès conceptuel, où quelques historiens et archéologues se sont complu, incapables de sortir de l'antique débat sur le déterminisme, ou plutôt sur *les déterminismes*. Le premier de ceux-ci est le déterminisme géologique. Affirmer que la pierre est employée là où on la trouve en abondance est déjà un truisme en soi. Suggérer en outre qu'on l'utilise parce que le bois faisait défaut est une de ces audaces qui témoignent justement de l'approximation de beaucoup d'études paysagères. Il est en effet des régions où le bois n'a jamais manqué et où les hommes ont pourtant choisi la pierre sèche pour certaines de leurs manifestations architecturales : les civilisations du néolithique atlantique l'attestent avec des constructions "en écailles" que les remparts à parements multiples rappelleront à l'âge du Fer¹⁴. Par contre, il y a des contrées qui, pendant la préhistoire, usent de la pierre sèche pour le domaine funéraire, mais non pour les constructions rurales, et qui, de surcroît, inversent le processus à l'époque moderne : les tumulus du Languedoc et de la Provence ont des parois en "plaquettes" de pierre sèche plutôt qu'en grandes dalles¹⁵ ; les dolmens caussenards, au contraire, optent pour le mégalithique, alors que, depuis le moyen âge au moins, on a bâti abondamment en (petite) pierre sèche sur les Causses (qui comptent encore aujourd'hui parmi les plus beaux paysages lithiques). Ces discontinuités au sein des écosystèmes témoignent clairement de la prépondérance des facteurs culturels sur la géologie et signalent que l'utilisation de la pierre sèche correspond à des combinaisons socio-économiques produisant au sein des formations agraires (les économies paysannes !) des styles très variés. Malgré certaines convergences dans le traitement architectural, dont la cohérence est avant tout chronologique, ceux-ci ne se comparent pas à la légère : le néolithique provençal n'est pas le Bronze final en Languedoc ni l'âge du Fer en Bourgogne, et encore moins la révolution agricole ou la Restauration ailleurs, qui ont donné tant de paysages lithiques (fig. 1). L'élevage du mouton, les nécessités poliorcétiques ou l'économie viticole n'impliquent pas l'identité des réponses technologiques, fussent-elles d'élaborer des parcellaires de pierre sèche :

"Il est évident que ce double travail d'épierrage et de construction constituait une de ces tâches ingrates, lentes et gigantesques que seules la patience et la ténacité paysanne, stimulées par l'amour du gain ou la nécessité absolue de conquérir un nouvel espace vital, pouvaient entreprendre. Seules la petite propriété ou la petite tenure individuelle en étaient autrefois capables. C'est ce qui explique que les affleurements de calcaires en plaquettes ne coïncident pas toujours, il s'en faut, avec les
bo

¹³FOURNIER (P.F.), "Recherches sur l'histoire de l'Auvergne. 2. Ruines de villages bâtis à pierres sèches et abandonnés". *Bulletin hist. et scient. Auvergne*, 1979, 89, p. 265-311 ; *id.*, "Les ouvrages de pierre sèche des cultivateurs d'Auvergne et la prétendue découverte d'une ville". *Auvergne littéraire et artistique*, 1933, 68, p. 5-34 ; *id.*, *Le peuplement rural en basse Auvergne durant le haut moyen âge*. Paris : 1962. Cf. bibliographie in *A.R.P.S.*, 1983, 7, p. 18-19.

¹⁴Carn, Guennoc, Barnenez, etc. Cf. p. ex.: L'HELGOUACH (J.), POULAIN (H.), "Le cairn des Mousseaux à Pornic et les tombes mégalithiques transeptées de l'estuaire de la Loire". *Rev. arch. de l'Ouest*, vol. 1, 1984, p. 15-32 ; L'HELGOUACH (J.), LE ROUX (Ch.-T.), "Morphologie et chronologie des grandes architectures de l'ouest de la France". In : DEMOULE (-P.), GUILAINE (J.) dir., *Hommage à G. Bailloud*, Paris : 1986, p. 181-191.

¹⁵Références et fig. in CHEVALIER (Y.), *L'architecture des dolmens entre Languedoc et centre-ouest de la France*. Bonn : 1984 (*Saarbrücker Beiträge zur Altertumskunde*, 44), p. 36-37; 48-49; 78-82; 125; 202-217 et pl. 14, 36, 41, 138 ... ARNAL (N.), PAUZE (B.) "L'architecture du dolmen du Pouget, Le Pouget, Hérault" in *L'évolution des techniques ...*, p. 12-16 ; *id.* (avec ARNAL (N.), "Restauration d'un dolmen au Pouget dans l'Hérault". *Archéologia*, mars 1984, n°188, p. 28-34.

ries. Tantôt, ils ne fournissent qu'un sol caillouteux, incapable de porter autre chose que la garrigue, tantôt, ils se trouvent compris dans une région de grande ou moyenne propriété, où l'épierrage ne se justifiait guère ..."¹⁶

Mais il n'y a pas que le déterminisme géologique : depuis le début des années trente, bon nombre d'ethnographes et d'historiens ont associé la pierre sèche exclusivement aux sociétés agraires, développant ainsi une nouvelle variété de déterminisme sociologique. Ils suivaient là une mode historiographique intimement liée aux tendances de l'école des *Annales* (qui ne peut évidemment être tenue pour responsable de l'attitude des épigones), dont l'effet principal, en matière de ruralité, était d'associer les manifestations des économies paysannes et la longue durée : pour le monde historien comme pour le politique, mais sans doute aussi dans bien d'autres domaines, qu'on regroupe commodément sous le terme de "mentalités", l'éternel paysan et celui de ses terroirs venaient à naître. Dans cette ambiance de certitudes définitives, l'architecture de pierre sèche se devait de relever, elle plus que toute autre, de la continuité, de la permanence, de la tradition... La tradition, justement : reportons-nous à l'exemple de l'*Histoire de la France rurale* : on verra qu'elle a souvent servi, par voies détournées, des datations trop hautes que rien ne pouvait attester : donnant son sentiment sur les habitats de pierre sèche du Vaucluse, Alexandre Bertrand, ex-partisan de la théorie des Galls et des Kimris (épisode celtomane et reliquat du romantisme tardif), mais surtout premier directeur du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, n'avait pas hésité "à y voir la forme conservée à travers les âges, des cabanes antiques de nos ancêtres gaulois".¹⁷

III. IL Y A TRADITION ET TRADITIONS ...

Quelques esprits forts doivent-ils pour autant exécuter de quelques phrases bien senties ce vénérable concept de tradition ? Les choses sont sans doute plus compliquées que cela, mais, sous bénéfice d'inventaire, on doit bien déplorer l'absence historique de toute théorie de la maçonnerie de pierre sèche, même chez des bâtisseurs aussi raisonneurs que les Romains. Pourtant, malgré un silence, qui en dit long, chez Vitruve, ce mode d'édification ne leur était pas totalement inconnu : Varron (*R.R.*, I, 14), Columelle (V, 10, 1)¹⁸, Palladius, même, évoquent du bout des lèvres quelques *maceriae*, accordant finalement moins d'intérêt à la pierre (considérée comme inutilement coûteuse) qu'à la brique et surtout qu'aux haies vives. Pourtant, ces exemples subalternes ressortissent davantage à l'économie vivrière¹⁹ qu'à l'agriculture proprement dite ou à la fonction protectrice contre les divagations animales. En effet, les Italiens ne comptaient pas le bocage (ainsi que nous l'entendons) parmi leurs paysages familiers, comme l'atteste la méprise de César en Gaule²⁰. Par contre, il est certain qu'on peut identifier parmi la panoplie de aménagements ruraux antiques - en théorie, tout au moins,- des cultures en terrasses soutenues par quelques ouvrages de pierre. Mais ces amas (*congestionones lapidum*) étaient-ils autre chose que de vulgaires "murgers" d'épierrage ou constituaient-ils de véritables murs parementés (*substructiones*)²¹, comme les paysages modernes et contemporains nous y ont accou-

¹⁶LIVET (R.), *op. cit.*, p. 174.

¹⁷MARTEL (E.A.), *La France ignorée*. Paris : 1928, vol. I, p. 138-139.

¹⁸Cet auteur mentionne également (XI, 3, 2) l'opinion de Démocrite, auteur de *Géorgiques*.

¹⁹COMPATANGELO (R.), "Le cadastre de pierre de la péninsule salentine : polysémie des formes de *limitatio* d'un cadastre antique". *MEFRA*, vol. 101, 1989, p. 365-402 : p. 391 *sq.*, n. 67-69 ; p. 395 *sq.*, n. 81-84 ; p. 397, n. 93 ; *id.*, *Un cadastre de pierre. Le Sallento romain. Paysage et structures agraires*. Paris-Besançon : 1989 (*ALUB* 403 - *CRHA* 90), p. 67-74. Le glissement d'attribution de ce type de paysage des zones urbaines ou suburbaines aux grandes propriétés des campagnes proprement dites ne peut être soutenu par les textes.

²⁰... notamment chez les Nerviens (*B.G.*, II, 17).

²¹Sur ces termes, cf. les *Gromatici veteres*, p. 148, 22-149, 11 L et COMPATANGELO (R.), "Le cadastre ...", p. 368 ; 372-375 ; *id.*, *Un cadastre ...*, p. 61 ; 69-72. Cf. *infra*, n. 25.

tumés²² ? L'Italie méridionale, l'Espagne ou l'Afrique du Nord laissent le témoignage de cadastrations dont la matérialisation sur le terrain se traduit sur quelques sites connus²³ en murs aujourd'hui conservés sous l'effet de réutilisations successives (*opus* polygonal ou *quadratum* pseudo-cyclopéen²⁴). (fig. 2) Mais ces cas de figure ne reflètent sans doute pas toute la variété des constructions, qui devaient s'échelonner des amoncellements les plus grossiers aux murettes les mieux parentées (*muri*, *maceriae*, *scorofiones*, *congeriae* et autres *collectiones petrarum*)²⁵, sans négliger, *in fine*, l'usage du liant²⁶. Il va de soi que la technique architecturale devait dépendre, jusqu'à un certain point, des conditions du lieu et surtout, comme il a été dit, de la fonction spécifique (économique, écologique, juridique ...) des enclos, ainsi que du statut des terres qu'ils délimitaient ou protégeaient. Sans entrer dans ce débat qui, n'étant pas réglé pour les périodes contemporaine, moderne ou médiévale, *a fortiori*, ne peut l'être davantage pour l'antiquité, bornons-nous à souligner qu'une si grande diversité, et si bien attestée, interdit toute vision univoque des modes de maçonnerie et réduit d'autant la possibilité du recours intellectuel à une improbable tradition multiséculaire. (fig. 3)

On le voit à ces exemples historiographiques et archéologiques, le présupposé de l'antiquité et le concept de *tradition* représentent, même en matière de paysages, des attitudes largement tributaires de la philosophie de l'histoire et de l'archéologie à la mode. Quant au surcroît d'antiquité volontiers attaché à la technique architecturale de la pierre sèche, il avoue plusieurs motifs : faut-il incriminer le penchant naturel des hommes à vieillir exagérément leur propre histoire (l'*archéomanie*) ou l'obsession - surtout en vogue au XIX^e siècle, mais vivace encore aujourd'hui - de renvoyer les témoins de leur passé national aux Gaulois (la *celtomanie*) ? Si ces deux phénomènes ont joué, ils n'épuisent pas l'explication : le premier est d'ordre trop général pour justifier une déformation extrêmement spécifique ; quant au second, il est trop marqué par des principes épistémologiques et des querelles d'*origines* pour être invoqué dans ce cas somme toute assez prosaïque. Je ne voudrais pourtant pas écarter tout à fait la tentation de rechercher dans les façons architecturales observables sur les monuments gallo-romains les plus classiques une certaine influence des usages prédominants dans l'art indigène de la pierre sèche.

En fait, la contamination, les influences, la diffusion, ou tout ce que l'on voudra, existent bel et bien lorsqu'il s'agit d'héritage technologique : il serait vain de le nier. Ce qui est en cause ici, c'est tout simplement son objectivation épistémologique, au sens où certaines écoles historiques n'hésitent pas à en faire un élément de leur philosophie de l'histoire. En guise d'illustration de ce principe, on peut citer l'opinion de Vidal de la Blache, qui parle avec des accents rouennais (par anticipation !) des civilisations de la pierre :

“Nulle part, l'architecture de la pierre n'a disposé d'un plus beau domaine et n'en a mieux tiré parti qu'autour de la Méditerranée”. Pourtant, "il [n'y] manque pas de bois durs et résistants capables de fournir de bons matériaux de construction [...] mais la pierre a supplanté le bois [...] On est amené par là à considérer la région méditerranéenne comme la patrie de l'art de la pierre d'où, après avoir enfanté sur place les types les plus variés, il a rayonné au dehors [...] Cette association de l'idée de durée avec la construction de pierre est profondément ancrée dans l'esprit humain [...] Dès que l'homme a prétendu communiquer à son existence ou à sa mémoire un surcroît de durée, étendre sa personnalité au delà des bornes que sa courte vie lui refuse, c'est à la pierre qu'il a eu recours”.²⁷

²² BLANC (J.-F.), *Paysages et paysans de l'Ardèche*. Annonay : 1984 ; BLANCHEMANCHE (Ph.), *Bâisseurs de paysages. Terrassement, épierrement et petite hydraulique agricole en Europe, XVII^e-XIX^e siècles*. Paris : 1990.

²³ PLINIE, *H. n.*, XXXV, 48, 169 : cf. COMPATANGELO (R.), *op. cit.*, p. 371-383. Les exemples du Sallento n'ont malheureusement pas été étudiés ni publiés selon les normes proprement archéologiques.

²⁴ LEWUILLON (S.), “Les murs de pierre sèche en milieu rural”. In : *Pour une archéologie agraire*, dir. J. GUILAINE. Paris : 1990, p. 193-221 : p. 201.

²⁵ Cf. ci-dessus, n. 21 ; ajouter (“Le cadastre ...”) p. 372-373, n. 20 (*Liber coloniarum*, I, p. 211 L ; p. 262, 1-4 L) ; p. 374, n. 22 : SIC. FLAC., *De cond. agr.*, p. 149, 15 L ; CASSIODORE, *In Psalm.*, LXI, 3 ; SERV., *G.*, II, 417 ; *Glossaires*, V, 507, 1).

²⁶ CATON, *Agr.*, 15 ; *Grom. vet.*, p. 308, 13-14 L ; *C.I.L.*, XIII, 5674, 3.

²⁷ VIDAL DE LA BLACHE (P.), *Principes de géographie humaine*. Paris : 1922, p. 155-159.

Dès lors que cet élément idéologique en vient à occulter d'autres facteurs explicatifs, il risque naturellement d'induire une polémique : les historiens connaissent bien le cocktail "*ruptures et continuités*", dont le succès dans la phraséologie récente ne se dément décidément pas... Il existe bel et bien des ruptures paysagères : ce que l'archéologie aérienne a révélé des parcellaires (gallo-romains est en complète contradiction, tant sur le plan de la morphologie que sur celui de l'orientation, avec les formes ultérieures des terroirs, et ce, sans doute, dès le moyen âge classique. Mais toutes les ruptures sur un même terroir ne se voient pas et les continuités qu'on veut mettre à leur place ne sont parfois que les leurres de notre mésestimation : les paysages lithiques ont pu faire succéder les structures de pierre sèche sans qu'il y ait entre elles de relations efficientes : on n'y verra que des rapports formels, à condition de refuser le recours qu'on a dit au concept sournois de la tradition ... Est-ce bien le cas aujourd'hui ? Rien n'est moins sûr, tant la géographie historique paraît dominée par un retour au "providentialisme", qui se pose en alternative libérale à l'histoire sociale de la décennie précédente.²⁸

L'ENQUÊTEUR MALICIEUX

Ces présupposés mis à part, les questions d'identification des paysages "traditionnels" piétinent encore par la faute de certaines méthodes d'investigation. L'enquête orale est plus souvent trompeuse que ne le pensent les spécialistes de l'archéologie vernaculaire : les paysans n'ont pas toujours une conception rigoureuse du temps historique, pour une multitude de raisons, par ailleurs fort estimables. Au nom de quoi les enquêteurs prétendraient-ils détenir le temps objectif et absolu ? N'ont-ils pas été enfants *apprenant* le temps et l'espace - pour ne pas parler des strates idéologiques des apprentissages ultérieurs ? Une de ces traditions, rapportée par une éminente société savante, qui situait à l'emplacement d'un complexe de meurgers tout un village gaulois, avec demeures, seuil, murs et foyers, a pu être observée directement. La toponymie (forme orale exclusivement) avait d'ailleurs retenu le terme significatif de *Galatéas* (Ménétreux-le-Pitois, Côte-d'Or)²⁹, preuve objective s'il en fut. De surcroît, les anciens du village, à l'époque de la découverte (1865 : des ouvriers empierrent une route et se procurent le matériau dans les "pierriers" avoisinants), n'avaient pu retrouver dans leur souvenir la trace de la constitution d'un murger à cet endroit : il fallait donc que les structures fussent antiques, et l'érudit local estimait que le site devait remonter au plus tôt au moyen âge. Et pour faire bonne mesure, les anciens de 1985 (dont un adjoint au maire, véritable mémoire d'un lieu remodelé par le remembrement) jurèrent que le toponyme n'avait été transmis que par mémoire orale. L'enquête complète (de la photographie aérienne à la prospection au sol et à la recherche en archives) a démontré qu'il n'y avait jamais eu à cet endroit de village gaulois, mais que le toponyme provenait seulement du renom particulier du lieu, situé à un jet de pierre d'Alésia. S'il n'a forgé lui-même le nom de *Galatéas*, le brave abbé Renaud n'a tout simplement rapporté qu'une tradition qui ne lui était que de fort peu antérieure.

Mais ceci ne saurait constituer un alibi à la paresse, car il est des formes de tradition toponymiques plus fiables que d'autres : c'est la microtoponymie "indirecte", c'est-à-dire celle qui ne dénomme pas directement les lieux, mais fait référence à leur nature particulière : ainsi, beaucoup de noms de lieux lithiques, surtout dans le domaine occitan, sont construits sur le radical **c(h)ant/d-* (*Chantejail, Cantaduc, Cande, Cantagril, Canteperdrix, Chantemerle, Cantaloube*, etc). Y voir l'impératif du verbe "chanter" suivi d'un nom d'animal, c'est en rester au stade d'une variété particulière de calembour, dont les effets ont considérablement obscurci la recherche en toponymie paysagère, tant

²⁸ On trouvera les références nécessaires in PITTE (J.-R.), *Op. cit.* ; SPECKLIN (R.), "Contrastes nord-sud en France". *Regio Basiliensis*, 1979, p. 16-63 ; *id.*, "Note sur la genèse du paysage agraire de la France". *Recherches géographiques* (Strasbourg), 11, 1979, p. 45-60 et surtout BRAUDEL (F.), *L'identité de la France* (I et II).

²⁹ D'après les forgeries de l'abbé Renaud ("Hameaux disparus du territoire de Ménétreux". *Mémoires de la C.A.C.O.*, t. VII (1865-1869), p. LXXVI-LXXXIII) et cahier manuscrit conservé par le maire de Ménétreux, qui m'a aimablement permis de le microfilmer).

orographique que végétale³⁰. Une saine étymologie y retrouve une vérité plus austère, c'est-à-dire des variations sur le thème pré-indo-européen [*kan-t-ar-/kan-t-al-*, "pierre" + oronyme]³¹ : évoquant des éminences caillouteuses. A défaut d'un inventaire systématique, ces toponymes serviront du moins à guider les projections.

IV. LE FOND(S) OU LA FORME ?

On rangerait volontiers dans ces "mythologiques" la question de la morphologie agraire, si celle-ci ne dépassait pas toutes les autres en importance, intrinsèquement et historiographiquement. Formulation abrupte : "les formes d'appropriation du sol sont-elles susceptibles d'archéologie ?" Les travaux de l'école de Besançon ont fait accomplir des progrès considérables aux études morphogénétiques, parfois au prix de rudes polémiques (on en trouvera l'écho affaibli dans d'autres contributions de ce volume)³². Je me bornerai donc à relever quelques points d'histoire qui y ont trait.

Les structures murallaires qu'on évoquait au début de cet article relèvent de l'histoire du peuplement des campagnes françaises. Depuis que, sous l'effet des recherches modernes, les historiens ont abandonné la vision nationaliste des origines, c'est sur le processus de l'installation des peuples qu'ils se sont penchés : retrouver la place de l'habitat, la morphologie agraire et les systèmes de culture. Mais toutes les formes d'appropriation nécessitent-elles une trace matérielle inscrite d'office dans la permanence ? Une très longue tradition française, au moins depuis Babeuf et Proudhon, a entretenu la polémique sur les origines respectives de la possession commune et de la propriété privée (avec les implications toponymiques que cela comporte, notamment chez d'Arbois de Jubainville). La question principale concerne désormais les limites : celles-ci se sont-elles conservées depuis la plus haute antiquité sous l'étagement des paysages, du néolithique au remembrement rural ? Certains le pensent, mais ce qui importe à l'historien, c'est de vérifier la portée d'une théorie du paysage rural dont les lambeaux d'images, fixés à jamais, sont désormais impossibles à dater par eux-mêmes. Or, cette théorie repose sur le principe d'une triple cohérence : structurale, modulaire et chronologique³³ ; une autre question se pose donc : le rapport entre l'âge d'une limite supposée et celui de la structure archéologique qui la matérialise. La querelle a rebondi depuis quelque temps avec les recherches sur la cadastration antique, dont la "nécessité morphologique" est établie avant que la preuve archéologique ne soit faite. Mais peut-on faire la part des limites actuelles et des tracés anciens ? Fausse querelle, sans doute : sous un mur d'épierrement *peut* très bien - mais ne *doit* pas nécessairement - courir une limite antique ; qu'une route moderne épouse le tracé d'une chaussée romaine n'enlève rien à la réalité passée de celle-ci, tout comme certaines parcelles du bocage armoricain laissent entrevoir une morphologie médiévale sous des haies contemporaines : cela fait partie de l'histoire pionnière de l'ouest³⁴. Il existe donc aussi des "bocages de pierre" dont la morphologie est transparente : à diverses époques depuis le moyen âge, de nombreux partages de terres ont rejeté aux marches les paysans les plus démunis ; ce sont eux, les constructeurs des plateaux calcaires, qui ont *parfois* appuyé leurs structures sur des axes plus anciens : chemins, limites de propriétés et même murs antiques : quels que soient leurs avatars contemporains (notamment sous la Restauration), les structures murallaires n'échappent pas à l'enquête complète sur l'origine de leurs réseaux.

³⁰ L'appellatif faunistique déguisant le toponyme authentique, dont le vrai sens avait fini par se perdre.

³¹ NOUVEL (A.), *Les noms de lieux témoins de notre histoire*. Montpellier : 1981, p. 90-95 ; HAMLIN (F.), *Les noms de lieux du département de l'Hérault*. 1981, p. 77-79 ; LEWUILLON (S.), "L'usage de la toponymie en histoire rurale gauloise : les noms d'animaux et la reconstitution du paysage". In : *Histoire et animal*. Toulouse : 1988, vol. III, p. 135-151.

³² Il existe de très nombreuses publications sur ce sujet ; pour un état de la question scientifique, cf. *Cadastres et espace rural. Table ronde de Besançon*, Paris : 1983 ; FERDIÈRE (A.), "Actualité de l'archéologie. Voyage à travers les campagnes de Gaule romaine". *R.A.C.F.*, vol. 23, 1, 1984, p. 125-130. En dernier lieu : CHOUQUER (G.), FAVORY (Fr.), *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*. Paris : 1992.

³³ CLAVEL-LEVEQUE (M.), "Introduction" in CLAVEL-LEVEQUE (M.), FAVORY (Fr.), VALLAT (J.-P.), *Structures agraires en Italie centro-méridionale. Cadastres et paysages ruraux*. Rome : 1987 (*E.F.R.*, 100), p. 11 sq.

³⁴ MEYNIER (A.), *Les paysages agraires*. Paris : 1958 (*U²*), p. 145-163.

Ceci étant, on conçoit que la solution à ce problème réside, partiellement tout au moins, dans la pratique archéologique et en particulier dans l'approche strictement stratigraphique³⁵ des murs et des "murgers", ainsi que dans l'établissement d'une typologie qui leur serait propre. En effet, l'étude scientifique de tels objets exige que l'on en finisse avec les fantasmes de la perception subjective, pour aller à la rencontre de gestes et des choix technologiques des bâtisseurs. Des écoles pionnières ont proposé des méthodes qui méritent réflexion et parfois critique. L'une d'entre elles a tenté d'établir une typologie par une modélisation de la structure (dans les trois dimensions), en faisant notamment appel aux règles de la granulométrie. Mais quels que soient les mérites de cette approche, dont le principe conserve toute sa validité, les résultats ne paraissent pas à la mesure de l'énergie dispensée pour l'enregistrement des données et des mensurations. En effet, ce travail, qui ne prétend finalement qu'à croiser des critères préalablement ordonnés, revient à mettre en évidence les fréquences des diverses classes de mesures (en contradiction avec la prémisse méthodologique). (fig. 4) On chemine ainsi vers le truisme bien connu selon lequel ce qui est grand est solide, tandis que ce qui est gracile est fragile³⁶. Est-il permis d'y voir la rémanence des concepts pervers de la morphologie descriptive ? Il en va ainsi parce que la méthode employée ne porte que sur le critère le plus apparent et, en pratique, uniquement sur son traitement en deux dimensions. Mais un assemblage de moellons est infiniment plus complexe, ne serait-ce que par ses aspects exclusivement empiriques : une telle construction représente un espace à plusieurs dimensions, dont chacune d'elles est un *continuum* ; toute méthode imposant une discrétisation des mesures ne peut aboutir qu'à une réduction technologique, comme dans n'importe quelle sériation. C'est la raison pour laquelle l'approche méthodologique des analyses de correspondances, qui procèdent avant tout par associations, paraissent ici plus opératoires.

Ceci étant, il va de soi qu'on ne saurait faire l'économie de la phase descriptive proprement dite - la seule part archéologique réaliste, pourvu qu'elle soit rigoureuse. De ce point de vue, la nature de ces structures, que certains n'osent même pas nommer archéologiques, ainsi que les facteurs de dégradation, de transformation, voire de destruction pure et simple auxquels sont soumis les murs en milieu rural doivent conduire les archéologues paysagistes au pragmatisme le plus strict : toutes les bonnes volontés - l'authentique trésor des amateurs - doivent être conviées à l'inventaire des structures vernaculaires. Pour le faire utilement, il suffit de disposer d'une méthode qui fasse la part du parement (enregistrement) et celle de l'épaisseur du mur (la fouille) : cette dernière est évidemment destinée à demeurer minoritaire.

C'est pourquoi il faut pouvoir se satisfaire de certains enseignements de la morphologie descriptive, sur laquelle on vient justement de faire peser le soupçon. Pour sortir de la contradiction, ajoutons que la méthode du calibrage par classes "granulométriques" présente à la fois l'avantage de la rigueur et l'inconvénient de la lourdeur : on a proposé ailleurs ailleurs une autre méthode d'analyse structurale selon laquelle, en l'absence d'une analyse de la structure interne (et malgré les incantations de certains architectes intégristes), l'aspect du parement révèle l'essentiel des principes de maçonnerie³⁷. C'est aussi pourquoi l'enregistrement morphologique du parement doit être considéré

³⁵ Les murs ruraux et les murgers ne sont pas des objets contruits d'un seul élan, une fois pour toutes : ils évoluent dans le temps et dans l'espace, et ils sont d'ailleurs conçus pour s'adapter au gré des bouleversements écologiques locaux ou régionaux. Cela les distingue en général des murs d'habitat et de défense, encore que bon nombre de ceux-ci, notamment ceux qui datent de la protohistoire, laissent voir des schémas comparables. Il est donc normal qu'il obéissent aux règles élémentaires de la stratigraphie.

³⁶ Ceci est en contradiction avec la prémisse exprimée : "Avant d'introduire les concepts de cette méthode, il est bon de s'interroger sur les rapports qui existent entre morphologie et perception [...] En termes plus généraux, ce problème morphologique réside dans la reconnaissance des formes, dans la relation à une référence idéale libérée de l'observateur et qui n'a de rapport qu'avec l'objet. Il s'agit de définir des formes, des structures en optant pour des chartes, des indices, des mesures pour donner une signification véritable, sans provoquer un enlèvement conceptuel" (POUPET (P.), DE CHAZELLES (A.-Cl.), "Approche dimensionnelle des calibres dans la construction en pierre protohistorique. La granulométrie des solins et des murs". *Lattara*, vol. 1, 1988, p. 175-185 : p. 177).

³⁷ Cf. BODMAN (J.), *West Country Stone Walls*. Bristol : 1979, p. 8-30. Cette prémisse n'est d'ailleurs pas totalement absente de la méthode "granulométrique". Autre exemple descriptif : FICHES (J.-L.) dir., *L'oppidum d'Ambrussum et son territoire. Fouilles au quartier du Sablas (Villetelle, Hérault) : 1979-1985*. Paris : 1989 (*Monographie du CRA* n° 2), p. 80, fig. 42.

comme la base de tout inventaire. En supposant résolues toutes les questions qui touchent à la topographie, à l'heuristique et à la bibliographie³⁸, il faut conseiller aux prospecteurs avant tout la photographie prise avec un pied, de telle façon que, l'inclinaison de l'appareil répondant au fruit du mur³⁹, le plan du film soit parallèle à celui du parement. La présence d'une mire placée contre le parement est évidemment essentielle. L'usage de la diapositive est préférable à tout autre type de film, car cela permet, par projection sur un négatoscope, un décalque du parement où les éléments parasites (ombres portées, végétation, etc) seront assez aisément éliminés. Cette transposition doit être réalisée immédiatement après la mission photographique, afin de permettre une interprétation décisive quant à la forme des moellons, des joints et des lignes de fracture. Aussi est-il indispensable d'éviter trois écueils courants du traitement graphique intégral des structures de pierre sèche : l'approximation simplificatrice du dessin⁴⁰ (très courante en archéologie vernaculaire)⁴¹, l'idéalisation (fréquente dans les études d'habitats protohistoriques)⁴² et le traitement semi-réaliste des joints (comparable aux rendus abusifs des modelés en dessin céramique)⁴³. Afin de se garder au mieux des illusions d'optique, on présentera deux versions du traitement graphique : l'une, aux joints entièrement réservés, sur laquelle on fera les propositions d'interprétation ; l'autre, aux joints soigneusement noircis. Toute suggestion de l'environnement du mur sera bannie, pour la confusion qu'elle ne manque jamais d'apporter.

LE PAYSAGE-OBJET

L'exemple de la pierre sèche montre combien l'analyse d'un paysage, même préhistorique, peut être empreinte d'idéologie ; l'étude du bocage ou de la cadastration antique confirmerait sans peine ce point de vue. En est-on pour autant réduit à ne faire que l'histoire de l'historiographie des paysages ? Comme les géographes, les écologistes, les aménageurs et, finalement, tous les personnages du paysage en font la preuve quotidiennement, il ne sera sans doute jamais possible de déclasser la perception subjective⁴⁴ des terroirs (ce terme, souvent employé ici, convient assez bien à la connotation économique des formes historiques du paysage) : cela ne serait d'ailleurs pas souhaitable, et pas seulement pour la justification des géographes eux-mêmes...

S'il faut faire une archéologie du paysage, il semblerait logique de considérer en premier lieu le paysage comme n'importe quel autre objet,- ou plutôt ensemble archéologique,- et non plus comme une donnée immanente et purement sensible. La principale caractéristique de cet objet est son agencement stratifié et ordonné selon les principes d'une chronologie relative. Cela reste vrai des ensembles paysagers eux-mêmes, se superposant les uns aux autres par toutes les couches leurs expressions (le parcellaire, la flore, la toponymie, etc), mais également des objets qui composent chacune de ces formes historiques. Encore une fois, la recherche des cadastrations antiques ne raisonne pas autrement lorsqu'elle filtre sur les photographies aériennes les images de tous les paysages qui se sont succédé dans le temps. La phytosociologie procède également d'une manière analogue. Les

³⁸ Une fiche spéciale a été élaborée à cette intention.

³⁹ Soit estimé au clisimètre/clinomètre, soit calculé trigonométriquement à partir de l'écart au mur, à une hauteur donnée (un mètre constituant, à tous points de vue, la mesure idéale) d'un fil à plomb.

⁴⁰ Simplification des contours, élimination des petites pierres (calages ou autres), suppression des fractures - notamment de gélivité), etc.

⁴¹ Cf. Notamment les dessins donnés dans les publications du C.E.R.A.R.(cf. n. 4).

⁴² RAYNAUD (Cl.), "La construction en pierre sèche en Languedoc oriental, du I^{er} siècle av. J.-Chr. au VII^e siècle apr. J.-Chr.". In : *L'évolution des technologies de la construction à sec dans l'habitat en pierre, du néolithique à la période contemporaine. L'architecture vernaculaire*, 1983, suppl. n° 3, p. 73-80 : p. 78.

⁴³ P. ex., AUBAGNAC (G.), "L'enceinte de Constantine (Lançon, B.-d.-Rh.) et sa valeur militaire". *R.A.N.*, vol. 23, 1990, p. 53-70 : p. 67.

⁴⁴ BERTRAND (G.), "L'archéologie du paysage" dans la perspective de l'écologie historique" in *Archéologie du paysage* (Paris, E.N.S., 1977). *Caesarodunum*, n° 13 (1978), vol. I, p. 132-138 ; SAUTTER (G.), "La géographie rurale en crise ?". *Etudes rurales*, 1986, n° 103-104, p. 259-274, ici p. 259-261. RONCAYOLO (M.), "Le paysage du savant" in *Les lieux de mémoire. II. La Nation*. Paris : 1986, p. 487-528 ; GUIOMAR (J.-Y.), "Le Tableau de la géographie de la France de Vidal de la Blache". *Ibid.*, p. 569-597.

paysages de pierre sèche ne doivent pas échapper à la règle : si l'archéologie vernaculaire, ou l'ethnographie, veulent retrouver les logiques culturelles qui ont présidé à de telles architectures, leurs archéologues, fussent-ils "du dessus du sol", ne pourront pas faire l'économie d'une démarche strictement stratigraphique, avant que d'être typologique.

C'est ce que diverses entreprises tentent de promouvoir aujourd'hui, qui en proposant des inventaires de toutes les formes rurales de la pierre sèche⁴⁵, qui en établissant les règles d'une typologie des styles lithiques. Nous n'étions pas réunis pour débattre une fois de plus des mérites respectifs des différentes méthodes, mais pour répéter - avec obstination - que ce qu'on a nommé ailleurs la "quadrature du paysage" n'est peut-être pas aussi improbable qu'on le dit. Il suffirait, me semble-t-il, de renoncer à l'interprétation psychologique ou esthétisante de ses mythes les mieux établis pour partir enfin à la rencontre de ses structures élémentaires. Mais professer une telle ambition, n'est-ce pas faire bon marché des prétentions démiurgiques des infatigables trafiquants de paysages que nous sommes ?

⁴⁵Cf. les bibliographies du C.E.R.A.R. (p. 2, n. 1).

9806 M21T01

- 18 -

FOUILLER LE TEMPS

OBJETS ARCHEOLOGIQUES ET TEMPORALITES

Serge LEWUILLON*
 Traitement des données : Bruno WIRTZ**

Les temps de l'environnement. Journées du PIREVS. Toulouse : 5-7 novembre 1997.

«Oui, c'est nous qui passons quand nous disons que le temps passe.»

H. Bergson

«Quelque pénible que puisse être la perte de cet idéal [le continu], en le perdant, nous avons probablement perdu quelque chose qu'il valait vraiment la peine de perdre.»

E. Schrödinger

1. ARCHEO-LOGIQUE

Un persifleur a dépeint Montélius - le "Linné de l'archéologie" - ainsi : «Il était une fois un homme qui collectionnait les boutons. Il décida de procéder scientifiquement et, donc, ne les classa pas selon l'ordre : boutons de pantalons, de manteaux, de chemises, etc., mais les classa selon une conception nouvelle pour l'époque : boutons avec un trou, avec deux trous, etc.» (cité in VASICEK 1994, p. 52). Les boutons mis à part, c'est à peu près ça. Mais il manquait à l'opiniâtre Scandinave une astuce pour s'épargner de la peine inutile. Ce truc, c'est évidemment un Anglais qui le trouva : en mettant au point les premières sériations, Flinders Petrie, orientaliste distingué, démontra vers la fin du siècle qu'il était possible de gagner du temps sur le temps. Tout le monde suivit (sauf la France, qui prit encore beaucoup de retard), et l'on ne tarda pas à considérer que la typologie était aussi bonne à penser les périodes historiques que les cultures matérielles. Les écoles statisticiennes se mirent de la partie et, depuis, de matrices en algorithmes, de fibules en céramiques, on périodise à tout va. Il faut dire que le sujet est aussi inépuisable pour les archéologues que celui des transitions l'est pour les historiens. Mais ce qui est curieux dans cette histoire, c'est que personne n'ait jamais songé à théoriser l'élément essentiel qui sous-tend tous ces raisonnements : le temps lui-même (KOSSELECK 1990). (Car, après tout, est-il bien légitime d'accepter sans autre forme de procès que des classifications fondées sur l'analogie morphologique débouchent sur de la chronologie ?) Nulle autre science humaine que l'histoire et l'archéologie n'a pourtant de désir aussi obsessionnel du temps. Certes, le sujet est à la mode aujourd'hui, mais ne l'était-il pas déjà tout au long des trente premières années du XX^e siècle, à travers les révolutions scientifiques de la relativité, puis de la mécanique quantique ? Pour l'occasion, même la philosophie y repensa : pourquoi pas l'archéologie ?

Serait-ce mauvaise conscience ? «La chronologie [...] n'a pas un unique contraire, l'achronie des lois et des modèles. Son vrai contraire, c'est la temporalité elle-même» (RICOEUR 1983, p. 65). Or, n'est-ce pas justement à l'archéologue qu'a été confiée la tâche de "déchronologiser" le vieux récit historique, là où l'histoire nouvelle n'avait pas su se frayer un chemin ? Et, en effet, l'archéologie démontra qu'elle n'avait presque rien à

* *Techniques de l'Archéologie en Europe* - Université d'Artois - Lycée Guy Mollet S.P. 8 F-62022 ARRAS CEDEX - Tél.: 03 27 99 72 24. Fax : 03 21 24 86 34. E-mail : ARKEOS@wanadoo.fr.

** Département de mathématiques, Université de Bretagne Occidentale.

faire du temps de l'histoire, ni de la durée, ni des processus linéaires. Fille des "chronomètres" et de la stratigraphie, elle n'aime que les "horizons", et les seules chronologies qui lui importent sont relatives. Ses reconstructions logico-symboliques ne peuvent qu'isoler les états fossilisés d'une histoire sédimentaire sans lois ni modèles.

Alors, pour rétablir la durée dans ses droits, des archéologues entreprenants ont cherché à restaurer la dynamique du temps qui passe en lissant dans leurs chronologies les seuils trop abrupts des vastes périodes : ainsi naquit la dialectique des transitions, digne d'un onzième paradoxe de Zénon ; en effet, les étapes de transition devenant à leur tour des époques à part entière, avec des transitions en amont et en aval, ce processus devrait donc, en bonne logique, se reproduire à l'infini, si l'on n'avait pris soin d'inventer les "super-périodes" non fissiles, les périodes-cultures, qui s'inscrivent dans la durée et se définissent par elle. Tant il est vrai que la périodisation, instant ou durée, se tient toujours au coeur de la pratique archéologique.

2. UNE EXPERIENCE

La méthode de datation (indirecte) utilisée en périodisation pour pallier le défaut d'information qui grève mainte collection d'objets détachés de leur contexte repose sur l'hypothèse d'une liaison entre le moment de fabrication de l'objet et sa morphologie : dans tous les cas où une production matérielle se révèle suffisamment typée, il serait possible d'établir une relation univoque (chaque caractère descriptif d'un objet correspond à un - et un seul - intervalle de temps) et convergente (ces critères constituent tous des opérateurs de la même datation) entre celle-ci et un intervalle de temps quelconque. Ainsi, cette relation privilégiée autorise le recours à des processus algorithmiques pour classer les objets dans un ordre approchant l'ordre chronologique véritable (qui, en lui-même, demeure invérifiable). Cependant, qu'ils soient automatiques ou manuels (on devrait dire visuels), ces procédés participent, peu ou prou, de la logique de la sériation ; ce ne sont que des protocoles récursifs qui visent à transformer l'irréversibilité du temps en une combinaison dissymétrique des critères et de l'objet, justifiée par le comportement chronologique pour ainsi dire naturel du descripteur : apparition brusque, généralisation rapide et disparition lente.

Mais la mesure du temps est toujours un projet expérimental. Avant de chercher à comprendre si une périodisation peut vraiment révéler du temps, on a entrepris une expérience inverse : avec une chronologie connue dès le départ, on a traité un matériel archéologique issu du passé récent (les lampes de mine à carburant liquide), en le parant de toutes les informations économiques, technologiques et idéologiques disponibles, puis en le traitant de deux façons : en premier lieu, selon les règles classiques ; en second lieu, on a testé son comportement au cours de manipulations "rétrospectives" en conservant sa chronologie initiale, comme si le temps s'était figé. Dans les deux cas, le résultat fut édifiant : si l'on attendait de la "courbe d'état" des lampes qu'elle revête une connotation temporelle, on fut bien obligé de constater que la sériation ne recelait pas au fond d'elle-même de "temps des lampes" ou, plus exactement, que ce temps n'obéissait pas au rythme harmonique dont il était question plus haut : chaque critère pouvait prétendre à sa propre loi.

Il était alors aisé de confronter l'interprétation de la sériation "bloquée" à la réalité historique, puisque celle-ci nous était connue. Cependant, les choses ne sont pas aussi simples : dater le matériel d'éclairage des mines, même lorsqu'on en connaît toutes les données, n'est pas non plus une opération univoque. D'ailleurs, de quelle date parler ? Du dépôt du brevet ? De l'expérimentation dans les puits ? De la mise en fabrication industrielle ? De la commercialisation ? De son utilisation majoritaire dans un bassin ? Devant ce problème de limites, on a retenu la date du démarrage de la fabrication industrielle des lampes⁴⁶. Cette question réglée, on a confronté sur un graphique l'ordre chronologique idéal (qui se confond évidemment avec la ligne du temps [1840 à 1960]) et celui qui résulte d'une sériation normale, en pointant l'avance (au-dessus de la ligne) ou le retard (en-dessous) proportionnels : on constate (Fig. 1) que le "temps des lampes" issu de cette procédure est loin d'être lisse ...

⁴⁶ Ou celle du dépôt du brevet, dans le cas où la lampe n'a pas été fabriquée en série (comme pour la très intéressante lampe Grard).

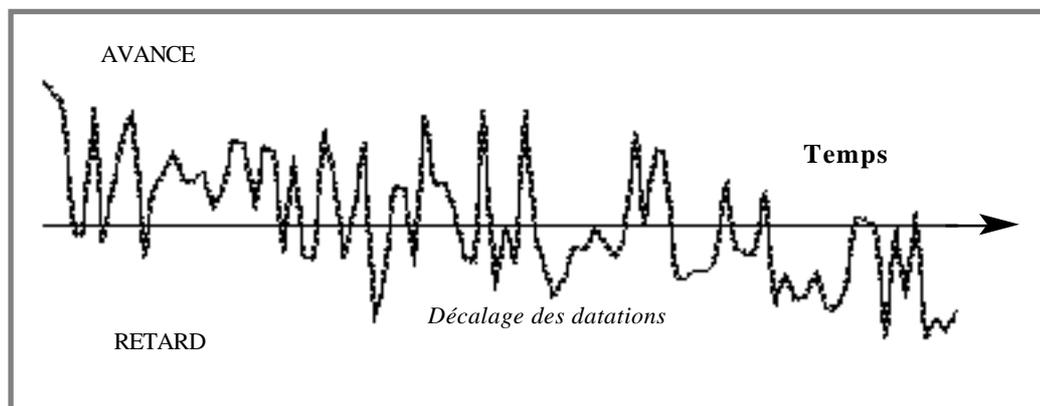


Fig. 1 : La chronologie des lampes à l'issue d'une sériation classique.

3. PROCEDURE NON STANDARD ET LIAISON TEMPS-FORME⁴⁷

Avec les mêmes données, on aborda la seconde partie de l'expérience, qui consistait en une exploration du lien entre le temps et la forme des objets, en considérant le premier comme une donnée initiale, lue directement sur l'objet et permettant sa datation. Après avoir décrit plusieurs collections de lampes⁴⁸, on a sélectionné de manière totalement aléatoire un échantillon de quatre-vingts d'entre elles, toutes réputées datées (avec les restrictions qu'on a dites) à cinq années près - précision qui n'est jamais atteinte, ni même revendiquée en archéologie classique. La grille descriptive comprend soixante-six critères non qualitatifs (plus une dizaine de critères qualitatifs qui n'entrent pas en ligne de compte ici), regroupés en catégories organiques et fonctionnelles (la suspension, le verre, le verrou de sécurité ou la réserve d'énergie, ... etc). De ce fait, l'information initiale est constituée de deux rubriques bien distinctes : une matrice de présence prête à être sériée et la chronologie générale des lampes.

A partir de là, on établit la densité chronologique de correction⁴⁹, car l'échantillon des lampes induit une distorsion dans la distribution chronologique. En effet, dans la collection traitée, plus de la moitié des lampes sont datées dans l'intervalle [1890-1914] et tous les critères présents dans l'ensemble des lampes ont eux aussi un pic de densité dans cette période. La distorsion due à l'échantillon est donc compensée en divisant la fonction densité chronologique du critère par la densité chronologique de correction, afin d'atténuer les effets de pic de la densité brute (uniquement dus au défaut d'uniformité des datations des lampes). On obtient ainsi une nouvelle fonction, que l'on divise par son intégrale pour obtenir une densité de probabilité. Chaque lampe peut être maintenant "redatée" à partir de la chronologie des critères qui la composent. Deux options sont envisageables pour reconstituer à partir de la densité chronologique des critères celle de chaque lampe. Dans un premier temps, l'hypothèse retenue est tout simplement celle de l'objet comme *somme des critères* qui le composent. La densité chronologique induite pour chaque lampe est donc égale à la *somme* des densités de chaque critère divisée par le nombre de critères présents dans la lampe. Le résultat est aussi prévisible que décevant : la datation de

⁴⁷ Le traitement mathématique a été mis au point et décrit par Bruno Wirtz.

⁴⁸ Aux collectionneurs qui, au fil de longues semaines, m'ont généreusement dévoilé leurs trésors et patiemment communiqué leur science, je témoigne de ma vive reconnaissance : MM. Willy Lambert (Serain), Marc Flamée (Montegnée), Vincent Vincke (Jumet), Louis Lecocq (Béthune) ; l'INIEX (aux Wagnaux, à Wasmes, anciennement à Bois-du-Luc). Ont été décrits également des modèles conservés aux musées du Centre historique minier de Lewarde et du Puits Couriot de Saint-Etienne).

⁴⁹ Chaque lampe est considérée comme une gaussienne centrée sur sa datation et d'écart-type de cinq ans. Chaque gaussienne est affectée d'une pondération de 1/80, si bien que la somme de toutes ces fonctions est de masse totale 1 et représente la densité de la variable aléatoire constituée par la datation d'une lampe prise au hasard dans l'échantillon de référence. Si l'on considère que, pour un critère donné, chaque lampe contenant ce critère intervient dans sa population avec un poids égal, la densité chronologique du critère vient comme la somme des densités chronologiques des lampes mises en correspondance avec ce critère dans la grille de présence initiale. Pour obtenir une densité de probabilité, il convient de diviser cette somme de fonctions par le nombre de lampes afférent au critère : cette sorte de densité brute est donc directement issue de la description des lampes et de leur datation.

chaque lampe devient très floue et la densité qui lui donne corps tend vers l'uniformité sur l'intervalle des datations extrêmes : la datation induite se révèle tout à fait imprécise et, par conséquent, dépourvue d'intérêt.

Mais dans un second temps - et d'un point de vue plus probabiliste,- on préfère considérer que chaque lampe représente l'*intersection* des critères qui la composent⁵⁰. Ce problème non standard de probabilité n'a pas encore été traité à fond, mais on peut déjà établir la validité de la formule proposée dans l'hypothèse où les densités relatives aux critères sont uniformes. Que les densités des critères soient brutes ou corrigées, les densités induites sont très pointues, comparables aux datations elles-mêmes, mais font parfois apparaître comme hautement probables plusieurs fenêtres temporelles - réduites, certes, mais bien distinctes. La fréquence relative de tels dédoublements détruit irrémédiablement le postulat de la relation entre le temps et la forme induite par l'utilisation de la typonologie⁵¹.

On peut visualiser le résultat de cette procédure à l'aide de divers diagrammes, dont les courbes de niveaux donnent le graphe d'une fonction de plan⁵². Si les densités non corrigées des critères ont tendance à se concentrer sur les intervalles de temps contenant de nombreuses lampes, la datation par produits accentue encore ce phénomène sur les mêmes intervalles : la chronologie des lampes ne peut donc se situer que dans ces périodes-là. Le phénomène de concentration peut être corrigé (fig. 2) et donne, sur l'exemple traité, une datation en retour *globalement proche* de la chronologie initiale de l'ensemble. Ce processus propose bien une méthode de datation des collections d'objets archéologiques d'une pertinence nettement supérieure aux méthodes typonologiques. De plus, il s'ouvre sur des problématiques plus dynamiques (ou plus historiques) dans la mesure où il rend compte plus objectivement des rythmes d'apparition et de disparition des critères.

Fig. 2 : diagrammes tensoriels des "datations produits" brutes et relatives.

⁵⁰ Ce qui se traduit par le fait que chaque densité induite est le *produit des densités des critères* qui la décrivent, divisé par l'intégrale de ce produit pour obtenir de nouveau une densité de probabilité.

⁵¹ Des expériences complémentaires portant sur le traitement similaire de collections d'objets encore moins évolutifs (les stylographes) confirment le caractère non opératoire et non pertinent de l'analyse strictement morphologique.

⁵² Ils utilisent dans l'ordre d'apparition : une densité de datation des lampes par moyenne brute ; une densité de datation corrigée ; une datation par produits des lampes brute ; une datation corrigée. La fonction du plan est définie comme suit : pour chaque lampe, une fonction "datation-bilan" est définie comme le produit tensoriel $F(x, y) = f(x)g(y)$, où f est la densité chronologique initiale de la lampe et g représente sa densité obtenue par le processus de datation. La somme, sur toutes ces lampes, de ces fonctions "produit tensoriel" est aussi une fonction du plan ; notons G cet objet mathématique. C'est le graphe de $\log. (1+G)$ qui est représenté. En effet, certaines valeurs de G sont tellement grandes qu'elles absorbent la représentation. C'est par souci de clarté et de lisibilité qu'on a préféré une échelle logarithmique.

4. LE PROGRES BIEN TEMPERE

On tire de cette expérience trois ordres d'enseignements : 1° un intérêt archéologique direct relatif à l'éclairage minier ; 2° une réflexion méthodologique sur l'usage qui est fait de la statistique analytique des collections d'objets ; 3° enfin, une contribution à la réflexion générale sur la nature et le sens du temps dans les sciences historiques.

Du premier point de vue, celui de l'histoire de l'éclairage de mine, tout ceci n'aura pas été inutile. En effet, si les procédures normales de sériation ont rapidement révélé leurs limites, elles auront au moins eu le mérite d'amener les archéologues que nous sommes à reconsidérer les prémisses de la périodisation. Il est clair, en effet, que les sériations, même classiques, sont des objets infiniment plus délicats à manipuler qu'on ne le laisse supposer ordinairement. Nous percevons mieux, désormais, les infinies difficultés de l'échantillonnage et des démarches préalables à la sériation proprement dite. Nous nous rendons compte que, si tout n'est pas du temps dans ce que nous révèlent ces méthodes, tout n'est pas du progrès non plus. Des analyses de cooccurrences des critères descriptifs des lampes dévoilent des associations dont certaines sont explicables en termes d'évolutionnisme technologique, tandis que d'autres n'ont rien à voir avec cette notion. Par exemple, au cours de ce qu'on pourrait considérer comme une phase archaïque, l'absence de verrou de sécurité⁵³ va avec les réservoirs soudés⁵⁴ ; tout au long d'une phase intermédiaire (qu'un archéologue classique s'empresserait peut-être de dénommer ... classique), les sécurités mécaniques avoisinent les tamis doubles⁵⁵ ; enfin, depuis le début de la phase récente, les sécurités magnétiques s'accordent mieux avec les rallumeurs, les réservoirs emboutis ou les tamis à bagues serties, autant d'éléments propres à renforcer la sécurité des lampes de fond. Mais à côté de ces éléments cohérents, combien d'autres qui ne sont jamais à leur place, du moins si l'on raisonne en termes de chronologie linéaire, et qui ne peuvent s'expliquer que par des phénomènes de mode, des pesanteurs professionnelles ou des traditions locales ? De même, les sériations "par diagonalisation" (ou par blocs),- celles qui nous ont laissé ce temps chaotique de la figure 1,- tout en suggérant un phénomène globalement évolutif⁵⁶, esquissent trois ensembles aux contours fort imprécis. Ici encore, les éléments de sécurité se retrouvent au sein de l'ensemble récent. Mais ce qui est davantage caractéristique, c'est qu'il se trouve un *continuum* de caractères qui forme la liaison entre les deux extrémités de la matrice sériée. Or, cet ensemble flou ne contient pas d'éléments organiques de la sécurité ou de l'efficacité, mais, au contraire, tout ce qui contribue à l'identité morphologique des lampes. Cette dernière conclusion contrarie la vulgate typonchronologique, mais se vérifie *historiquement* :

D'innombrables archives - rapports d'exploitation, protocoles d'expériences, relations d'ingénieurs, récriminations de porions, jérémiades d'exploitants, revendications de mineurs, notices de fabricants ou enquêtes officielles - nous renseignent sur l'éclairage des mines. Cette masse de documentation s'organise selon deux axes : la performance (de l'éclairage) et la sécurité. Mais, en réalité, c'est la rentabilité jointe à l'abaissement des coûts qui constitue le fil rouge de l'exploitation minière. Constat banal, sans doute ; mais ce qui l'est moins, c'est qu'à l'évidence, tout le reste est subordonné à la rentabilité, au point que le discours officiel sur la sécurité et la performance en est contourné ; au point que l'évolution technologique des lampes ne peut plus obéir à on ne sait quelle improbable loi du progrès - même si la thèse officielle soutient le contraire,- mais demeure prisonnière du *marais morphologique* qu'on a évoqué. Ainsi, alors que l'usage de la lampe électrique est connu bien avant la fin du XIX^e siècle, il tarde dramatiquement à s'imposer. Que de vies épargnées, pourtant, par un éclairage plus performant et plus sûr ! Mais sous les prétextes les plus divers, ressassés jusqu'à l'écoeurement, l'introduction en est retardée : la lampe électrique ne permet pas de détecter le grisou (ce qui n'est vrai que tant qu'on n'invente pas un véritable grisoumètre, évidemment), elle est coûteuse (le fond de l'affaire) ou

⁵³ Qui est censé empêcher le mineur d'ouvrir sa lampe au fond, mettant ainsi la flamme au contact d'une atmosphère potentiellement explosible.

⁵⁴ Plus fragiles que les réservoirs emboutis.

⁵⁵ Le tamis confine la flamme à l'intérieur de la lampe.

⁵⁶ Mais aussi difficilement décelable que la densité de datation des lampes par moyenne brute dans la procédure non standard.

même ... elle éclaire trop⁵⁷ ! Et le comble, c'est que les mineurs eux-mêmes ne peuvent se résoudre à abandonner leurs vieilles Marsaut et autres Demeure. Et finalement, le plus frappant n'est-il pas que les concepteurs de lampes électriques se révèlent incapables, pendant près d'un demi-siècle, d'imaginer un appareil qui rompe avec la morphologie des anciens instruments ? Il a fallu l'apparition de la lampe de casque, avec batterie à la ceinture, pour renoncer à un objet anti-ergonomique par excellence, invraisemblable empilement de la réserve d'énergie, du carter et de l'optique, le tout porté à bout de bras au prix d'une fatigue inutile, d'un cône d'ombre et d'un contre-jour gênants. Il ne s'agit peut-être là que d'une conséquence de l'empirisme foncier des ingénieurs des mines, mais l'empirisme peut-il être considéré comme une loi de l'évolution des sociétés industrielles ? Puisque son rôle a été mis en évidence dans certains secteurs de l'économie sidérurgique et charbonnière de la fin du XIXe siècle à la première guerre mondiale (KURGAN 1986), on admettra que l'analyse micro-économique qu'on vient d'esquisser confirme et instruit la même hypothèse macro-économique.

5. LA CONSCIENCE OBJECTIVE

Dans la tentative d'élucidation de la nature du temps, à laquelle contribuent toutes les disciplines, la plupart de ses états peuvent se réduire au choix suivant : le temps est mesure de toute chose ou bien il est lui-même une dimension de l'univers. Dans le premier cas, sa mesure s'effectue au moyen de n'importe quelle horloge qu'on voudra bien inventer : on en parlera donc par analogies relatives au mouvement de celle-là. Mais tout autre est le temps comme dimension, car en parler implique qu'on le perçoit et le reconnaît : c'est alors la phénoménologie qui entre en jeu pour expliquer sa révélation d'être au monde. Le prédicat essentiel de cette conception (dite subjective) en est l'extension, que l'on interprète en général, pour la science comme pour la conscience, comme la durée. Il semble aller de soi qu'on ne perçoit le temps qu'en tant qu'il dure, mais qu'il faut pour cela qu'il soit à chaque instant différent, et à chaque instant occupe une autre région de l'espace. L'image d'un flux s'impose ainsi d'elle-même, impliquant celle d'une direction de cet écoulement : la flèche du temps. Se pose alors la question de la raison nécessaire de l'irréversibilité du temps et du sens de cette flèche. La science a formulé ses propositions explicatives, notamment en termes d'augmentation de l'entropie ; l'histoire a reconnu la sienne dans le déterminisme. Aucune n'est facile ni évidente.

A propos de la perception du temps subjectif, certaines écoles de pensée paraissent plus à l'aise que d'autres pour explorer les mécanismes de notre conscience impressionnelle et les bornes placées à celle-ci. La phénoménologie l'a interprétée comme une ingénieuse complémentarité entre diverses dispositions de la conscience : celle qui forme le réceptacle des impressions, celle qui les retient pour leur donner forme et celle qui, les ayant reconnues, projette l'esprit tout entier dans la visée de leur accomplissement continuellement répété - jusqu'à ce que cesse le phénomène. C'est là tout le programme de l'*intentionnalité*. Or, il ne me paraît pas impossible d'identifier dans les mécanismes neuropsychologiques (notamment la transmission différée des signaux neuronaux) les deux plans de réponse aux sollicitations externes par lesquels s'accomplit le "circuit de l'ouverture" (HUSSERL 1964) de la conscience du temps, lequel forge en notre esprit le sens de la durée. En conséquence, il m'apparaît également évident que le fondement de notre perception du temps est constitué de signes discrets, que seule une expérience humaine peut se convaincre de lire comme une continuité.

Ainsi, cette objectivité reconnue au temps de la conscience permet de conclure à sa préséance sur le temps objectif : le processus analogique qui valide celui-ci nécessite, pour que fonctionne l'estimation par la mesure, à la fois la conscience d'une durée à objectiver et celle d'une distinction qualitative entre toutes les mesures non constantes. De cela, seule la conscience en est capable. Alors, le dernier problème à résoudre est : "comment ce temps qui advient, unique, mais discontinu, se révèle-t-il à nous ?" A mon sens, certains concepts scientifiques peuvent, dans cette expérience, nous être d'une grande utilité, à condition que nous les prenions comme des modes de représentation, et non comme des transpositions pures et simples. Paradoxalement, c'est à ce propos que Lévi-Strauss, habituel avocat de l'unification des savoirs, s'est montré étonnamment amer :

⁵⁷ ... après avoir été trop faible (CUVELETTE (E.), Sur l'emploi des lampes électriques portatives dans les mines. Communication faite à la réunion du district du Nord de la Société de l'Industrie minière. Douai, 13 décembre 1903. Archives du Centre historique minier (Lewarde), D-F 1684).

«On peut douter qu'une distance infranchissable sépare les formes de la pensée mythique et les paradoxes fameux que, sans espoir de se faire comprendre autrement, les maîtres de la science moderne proposent aux ignorants que nous sommes : "le chat" de Schrödinger, "l'ami" de Wigner ; ou bien les apologues qu'on invente pour mettre à notre portée le paradoxe EPR [...] Si, dans les sociétés sans écriture, la connaissance était très en deçà du pouvoir de l'imagination et qu'il incombait aux mythes de combler cet écart, notre propre société se trouve dans la situation inverse, mais qui, pour des raisons opposées, certes, conduit au même résultat. Chez nous, les connaissances positives débordent tellement les pouvoirs de l'imagination que celle-ci, incapable d'appréhender le monde dont on lui révèle l'existence, a pour seule ressource de se tourner vers le mythe [...] Aussi, les événements que les savants imaginent pour nous aider à combler le gouffre qui s'est creusé entre l'expérience macroscopique et des vérités inaccessibles au vulgaire [...] ont tout le caractère des mythes». Mais voici que son pessimisme affecte aussi le temps : «Pendant quelques siècles, la science fut dominée par l'idée d'un temps réversible, d'un univers immuable où le passé et le futur étaient en droit identiques [...] Or, voici que nous apprenons [...] que l'Univers et la vie sont aussi dans l'histoire ... Il existe donc à nouveau pour l'homme un monde surnaturel. Sans doute les calculs, les expériences des physiciens démontrent sa réalité. Mais ces expériences ne prennent un sens que transcrites en langage mathématique. Aux yeux des profanes [...] ce monde surnaturel offre les mêmes propriétés que celui des mythes : tout s'y passe autrement que dans le monde ordinaire, et le plus souvent à l'envers [...] De la façon la moins attendue, c'est le dialogue avec la science qui rend la pensée mythique à nouveau actuelle. Se pourrait-il qu'en de rares occasions, ce puissant instrument qu'est l'analyse structurale parvienne à forcer les limites de notre monde rapproché, et discerne au plus lointain du ciel de la mythologie ce que, par un emprunt au vocabulaire des astrophysiciens, on appellerait des singularités ?» (LEVI-STRAUSS 1991, p. 10-13 ; 319-320). Mettons "philosophie" à la place d'analyse structurale, et nous retrouvons le sens de notre démarche actuelle ; concluons au bénéfique réciproque de l'échange des expériences entre la science et l'histoire, et nous en tenons la justification.

6. L'ENVERS DU CHAOS

Bergson, penseur de la durée, est à certains égards moins éloigné de la phénoménologie qu'on pourrait le croire. Ainsi du temps. Il se le représente comme la projection des expériences individuelles sur un axe virtuel. A partir de là, et peut-être avec quelque prémonition des théories scientifiques des années vingt, il expose ce que pourrait être la "fonction d'onde" de la conscience historique, et même la superposition des flux de conscience individuels⁵⁸, voire une théorie des champs de conscience dans une sorte d'espace des phases (BERGSON 1968, p. 59). Quant à l'ouverture de la conscience au temps, elle ne se présente pas chez lui d'une manière si incompatible avec la phénoménologie husserlienne, par son rejet de l'identification du temps au mouvement et de la succession des instants sur la ligne du temps. Mais c'est essentiellement la trivialité de la mesure qui est mise en cause par Bergson, qui rejoint ainsi une critique émise par Russell⁵⁹. L'acceptation que le mouvement "soit du temps et non pas seulement de l'espace" n'est finalement qu'une simple convention d'extériorisation de notre propre durée en mouvement dans l'espace. Ainsi, tous les moyens d'estimation du temps, et en particulier ce que nous nommons les horloges, ne sont que cette convention, et rien d'autre qui soit du temps ou qui nous entretienne de sa vraie nature. Or, ces modes d'extériorisation génèrent un certain nombre d'illusions quant aux représentations de la durée et de l'instant : «cette tendance - fertile en illusions - [...] nous porte à appliquer le mouvement contre l'espace parcouru, à faire coïncider la trajectoire avec le trajet, et à décomposer alors le mouvement parcourant la ligne comme nous décomposons la ligne elle-même [...] Alors, ayant pointé sur le trajet du mouvement des positions, c'est-à-dire des extrémités de subdivisions de lignes, nous les faisons correspondre à des "instants" de la continuité du mouvement : simples arrêts virtuels, pures vues de l'esprit [...]» Or, «si maintenant on remarque que la science opère exclusivement sur des mesures, on s'apercevra qu'en ce qui concerne le temps la science compte des instants, note des simultanités, mais reste sans prise sur ce qui se

⁵⁸ «J'appelle "contemporains" deux flux qui sont pour ma conscience un ou deux indifféremment, ma conscience les percevant ensemble comme un écoulement unique s'il lui plaît de donner un acte indivisé d'attention, les distinguant au contraire tout du long si elle préfère partager son attention entre eux, faisant même l'un et l'autre à la fois si elle décide de partager son attention et pourtant de ne pas la couper en deux.» (BERGSON 1968, p. 49-50).

⁵⁹ Au vrai, Bergson ne cite pas Russell dans *Durée et simultanéité* ..., mais il cite élogieusement Whitehead (*The Concept of Nature*. Cambridge : 1920), dont on sait la part qu'il prit à l'élaboration des *Principia Mathematica* avec Russell.

passer dans les intervalles. Elle peut accroître indéfiniment le nombre des extrémités, rétrécir indéfiniment les intervalles ; mais toujours l'intervalle lui échappe, ne lui montre que ses extrémités ...» (BERGSON 1968, p. 51-52 ; 57 ; 60). N'est-ce pas par anticipation encore le tableau de ces modes de représentation que les archéologues affectionnent dans leurs périodisations et les historiens dans leurs transitions ? Il est temps désormais de décider si ces procédures statistiques sont réellement porteuses de temps.

Chaque ensemble ou chaque objet soumis à des sériations se trouve décomposé en un certain nombre de caractères, dont chacun reflète, à son échelle, le comportement général de la classe des objets. L'apparition d'un caractère nouveau vient donc enrichir le système qui le contient, lui offrant un surcroît de détermination et - pense-t-on - un enrichissement (sinon, pourquoi eût-il été créé ?) A son tour, chacune de ces singularités peut être analysée ... et ainsi de suite. Sous nos yeux se développe une structure fractale, ou une carte de Royce, au sein de laquelle la nécessité d'un caractère quelconque peut s'investir dans n'importe quel facteur historique, aussi important, ténu, proche ou lointain que l'on voudra. On en arrive à la conclusion qu'un objet contient en lui un grand nombre de vies : la sienne propre, celles de l'ensemble des éléments qui le composent et, finalement, celles de tous les hommes qui les ont pensés et de la totalité des événements qui les ont informés. Le temps singulier constitue manifestement une analogie bien pauvre pour rendre compte de l'intégration des objets dans l'histoire, quand il faudrait dénombrer presque autant de *temporalités* que de descripteurs.

Pour évoquer les temporalités, la science recourt à des représentations physiques et mathématiques, qui s'accroissent d'un haut degré d'abstraction. Mais l'archéologue ne peut observer que des phénomènes partiels et discrets, dont la projection sur les axes de l'espace-temps lui restitue une image trouble, mais homogène. A ce sujet, le logicisme mathématique s'exprime ainsi : la continuité du mouvement est du genre des fonctions, tandis que l'apparence continue du temps et de l'espace (dont rien ne nous assure qu'ils sont réellement continus) est de l'ordre des séries (RUSSELL 1991, p. 204 ; 270-271). Il me semble, en effet, que le temps n'est mesurable que par le décompte de ses "bouffées" discrètes et, éventuellement, par l'estimation d'une vitesse (soit le rapport entre la série analytique et une série de référence - le temps de l'horloge, par exemple). Tout l'appareil donc aux séries, tout le distingue des fonctions. Or, la sériation, discrète de par sa nature algorithmique, n'est effectivement rien d'autre qu'une mise en séries : la leçon qui s'en dégage ne saurait être aux yeux de quiconque celle d'un temps continu.

Par conséquent, il faut admettre que le temps de l'objet archéologique n'existe pas en soi et que toute détermination chronologique d'un échantillon est impossible dans l'absolu, puisque la datation, par le choix des caractères sur lesquels elle opère, modifie à chaque instant le plan de projection de l'ensemble des critères. Par analogie avec certaines conceptions scientifiques, on considérera que la sériation agit comme une opération de mesure, donnant un résultat tout à fait partiel et conforme aux manipulations préalables sur les descripteurs, mais, pour le reste, générant aussi une relation d'incertitude sur la position chronologique des autres caractères et, surtout, jetant le doute sur la nature continue du temps historique : un temps qui donne corps aux phénomènes de réduction des descripteurs ne peut être que discontinu, et pourtant indivisible⁶⁰.

Ainsi qu'on l'a dit, la méthode classique dont il a été question ici a le tort d'être fondée sur un présupposé, selon lequel plus deux objets sont ressemblants, plus ils sont voisins dans le temps, et qui veut également que "la courbe qui rend compte du développement en qualité d'un objet archéologique dans le temps [soit] toujours une courbe de Gauss". Manifestement, il n'y a rien d'historique là-dedans : rien ne sert d'espérer des méthodes probabilistes quelque certitude chronologique, à moins que par des manifestations préalables portant sur la définition des critères, on parvienne à éliminer ceux qui seraient réputés indépendants du temps.

Mais justement, leur évacuation des matrices justifie un des plus cinglants reproches que l'on puisse formuler à l'endroit de la méthode : l'élimination préalable des "biais sociologiques" finirait par accréditer cette idée étrange, que la vérité historique réside purement dans la procédure algorithmique de la sériation et non dans

⁶⁰ Néanmoins, l'obsession des historiens est de caractériser le temps en époques, puis, l'ayant dépecé, de reconstituer les liaisons entre les périodes obtenues : ce sont les transitions. Mais s'ils tirent la légitimité de leur démarche des procédures algorithmiques qu'on a vues, leur confiance est bien mal placée. La procédure non standard permet de mettre en évidence une structuration bipolaire qui ne participe pas du temps, mais provient de la présence d'épais agglomérats de critères convergents. L'une de ces images est particulièrement significatives : ce procédé brut nous révèle peut-être, au détour d'une expérience, l'algorithme intuitif qui sert aux archéologues à concevoir des phases chronologiques.

l'objet archéologique, et qu'il convient par ailleurs de distinguer les processus se déroulant dans la société de ceux qui se déroulent dans le temps. De toute façon, le temps purement historique est inaccessible, tout simplement parce qu'il n'a jamais existé hors de la projection des phénomènes préalablement réduits sur le plan de la conscience. Il faudrait, pour retrouver la situation chronologique historiquement exacte d'un objet, "rétrodire" ("prédire" *vers le passé*) l'intégration d'un nombre considérables de critères le concernant et parcourir pour cela le labyrinthe d'une diffusion chaotique inversée dans le temps.

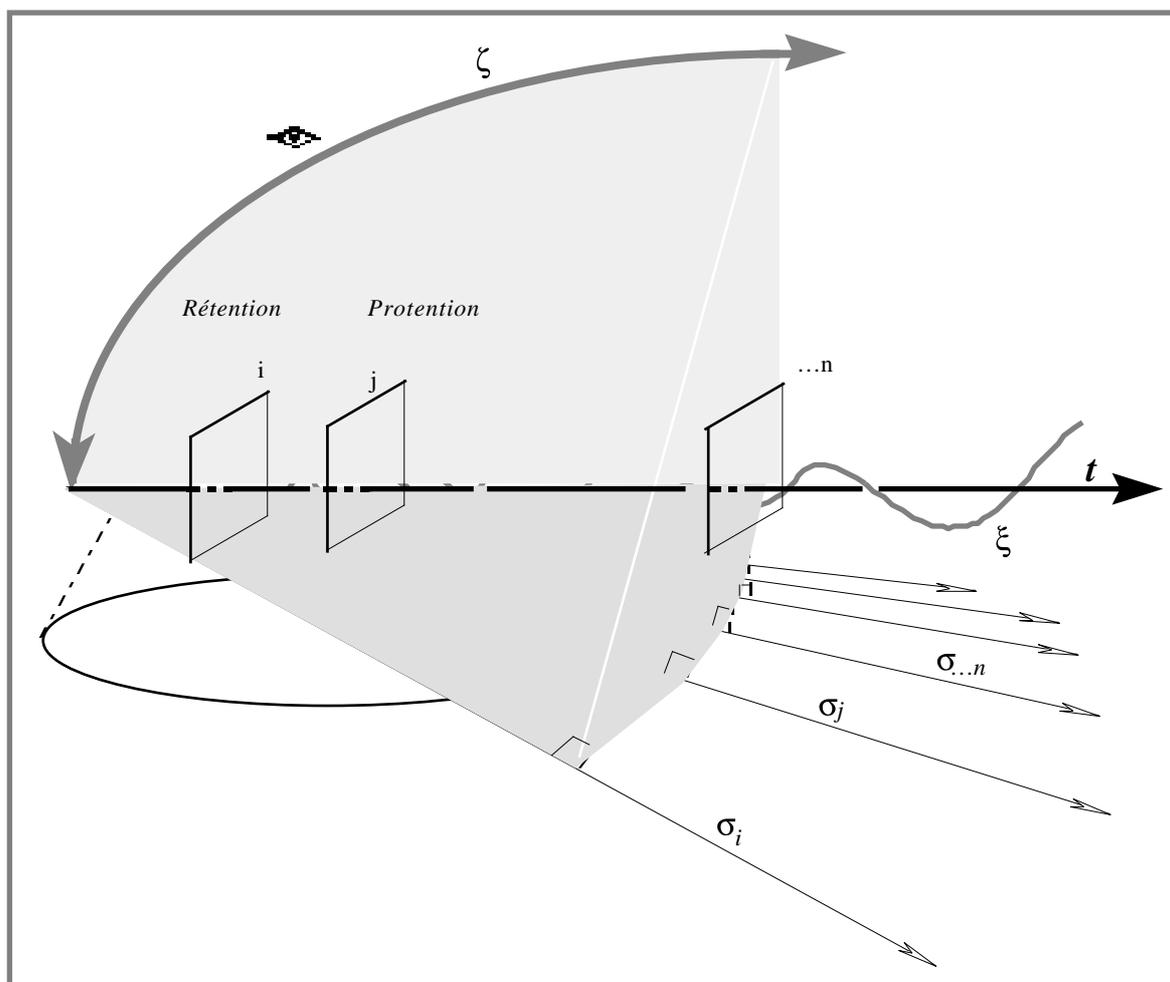


Fig. 3 : Les états-moments (T) d'un objet au cours de son développement historique (ξ), la réduction des descripteurs (σ) et leur projection générale sur le temps de la conscience (ζ). Tout au long de celui-ci des points de vues (Λ) sont constamment retenus par des observateurs, aussi bien dans la simultanéité qu'en direction du passé. Il en résulte, pour un seul objet, un nombre très élevé de modalités relatives de l'éclairage chronologique : les temporalités.

Explorer l'envers du chaos est certes un programme bien téméraire. Il est vrai qu'à l'issue de notre expérience, ce paradoxe a pu nous frapper dans la mesure où nous pouvions connaître les lampes sous toutes leurs coutures. Mais alors, si c'est là le prix à payer pour espérer quelques bribes de sens de la moindre sériation, faut-il encore faire confiance à des analyses de cet ordre lorsqu'elles portent sur des objets dont on ignore tout, ou presque ? Ainsi, les protohistoriens raffolent des fibules, mais, au fond, que savent-ils de la complexité du

processus technologique⁶¹, qui a fait cet objet tel qu'il est à *un moment déterminé*, et surtout de leur destination culturelle ou idéologique, en comparaison de ce que nous savons des lampes ? Ah ! si seulement Montélius avait commencé par des boutons ! ...

Références

- Bergson, H.** (1968) - *Durée et simultanéité. A propos de la théorie d'Einstein*. Paris : [=1922].
- Husserl, E.** (1964) - *Leçons pour une phénoménologie de la perception intime du temps*. Trad. fr., Paris : 1964 [= Halle : 1928 ; leçons de 1904-1910].
- Kosseleck, R.** (1990) - *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*. Paris.
- Kurgan-Van Hentenrijk, G. et Stengers, J. éd.** (1986) - *L'innovation technologique, facteur de changement (XIX^e-XX^e siècles)*. Bruxelles.
- Lévi-Strauss, Cl.** (1991) - *Histoire de lynx*. Paris.
- Ricoeur, P.** (1983) - *Temps et récit. I. L'intrigue et le récit historique*. Paris.
- Russell, B.** (1991) - *Introduction à la philosophie mathématique*. Trad. fr., Paris [= Londres : 1921].
- Schrödinger, E.** (1935) - *Physique quantique et représentation du monde*. Paris : 1992 [=Heidelberg : 1935].
- Vasicek, Z.** (1994) - *L'archéologie, l'histoire, le passé. Chapitres sur la présentation, l'épistémologie et l'ontologie du temps perdu*. Sceaux

Bibliographie

- BÖRKEL (W.), WOEKNER (H.), *Des Bergmans Geleucht. Bilderatlas vom Kienspanhalter bis zur elektrischen Grubenlampe. Band II und IV*. Essen : 1987 (2^e éd.).
- BREYRE (A.), *Règlements et instructions sur la police des mines*. Bruxelles : 1925, 6^e éd.
- CHESNEAU, "Rapport présenté à la commission du grisou sur les essais de verres de lampes de mines". *Annales*, vol. XV. *Idem*, "Rapport présenté à la commission du grisou sur les nouveaux verres de lampes de mines des cristalleries de Baccarat". *Annales*, 10^e sér., vol. XIII.
- DUPONT (M.), LEBOIS (G.), *Les lampes de mine. Histoire de la lampe de sûreté et de ses inventeurs*. Saint-Etienne : 1994.
- KURGAN 1986 : KURGAN-VAN HENTENRIJK (G.), STENGERS (J.) éd., *L'innovation technologique, facteur de changement (XIX^e-XX^e siècles)*. Bruxelles : 1986.
- DE BERG (J.), HATON DE LA GOUPILLERE, *Cours d'exploitation des mines*. Paris : 1942 (4^e éd.).
- LEPRINCE-RINGUET (F.), "L'évolution des lampes de sûreté et les défauts de leurs fermetures". *Annales des Mines*, vol. 12, 12^e série, p. 436 sq.
- SCHMERBER (N.), *La sécurité dans les mines*. Paris-Liège : 1910.
- WATTEYNE (V.) & STASSART (S.), "Recherches nouvelles sur la résistance des verres dans les lampes à benzine". *Annales des mines de Belgique*, t. XI (1906) ; *Idem*, *Bulletin des mines*, 4^e sér., vol. VI. *Idem*, "Expériences sur les lampes de sûreté". *Annales des mines de Belgique*, t. IX (1904), p. 947 ; *Idem*, "Nouvelles expériences sur les lampes de sûreté". *Ibid.*, t. X, (1905) p. 619 ; *Idem*, "Examen de quelques types récents de lampes de sûreté". *Ibid.*, t. XI (1906), p. 1099.

⁶¹ Malgré quelques expérimentations sur les fibules coulées (Mont-Beuvray).

BILANS & PERSPECTIVES

L'archéologie

du passé récent

Bilan & Perspectives

Fabien BLANC

*“Les mots ne sont pas assez nombreux
pour courir aussi vite que la guerre”*

J-M. G. Le Clézio

I – Quand l'archéologie part à la conquête du XXe siècle

Banale expérience ponctuelle ou révolution archéologique ? C'est certainement autour de ces deux questions que s'articule l'affaire Alain-Fournier.

Les circonstances de cette fouille sont bien connues désormais. On sait qu'en novembre 1991, l'archéologie fit une percée dans une tranchée de l'histoire qui selon certains ne la regarde pas : les cent dernières années. Barrière psychologique, frontière idéologique ou même menace de la mémoire, l'immixtion de l'archéologie, dans ce qu'il est convenu désormais d'appeler le passé récent, n'a pas fini de faire couler de l'encre.

Mais pourquoi tant de bruit autour d'une exhumation (si particulière soit-elle, pour l'écrivain et l'archéologie), alors que cette pratique courante ?

Dans l'affaire Saint-Rémy-la-Calonne, on a vu naître une nouvelle archéologie, qui n'est ni celle du passé récent, ni celle de techniques nouvelles, mais bien celle de la mémoire.

Il aura fallu la caution d'un homme célèbre, d'un écrivain mort dans des circonstances qui restent jusqu'alors supposées, hypothétiques, pour que l'opération se fasse. Le mythe de l'écrivain-militaire, mort en héros en 1914, pouvait-il rester dans l'imaginaire ou fallait-il l'exhumer pour attester, vérifier, “véracifier” ? La question peut opposer, la réponse fut semble-t-il évidente pour la plupart. Une fois la sépulture du grand homme

localisée, on ne pouvait faire machine arrière, ceci aurait été en quelque sorte l'aveu d'un doute qui aurait abouti à autant de polémiques.

L'opération, si peu ordinaire qu'elle fut, s'est retrouvée en présence d'un public tout à fait nouveau par son hétérogénéité. Militaires, civils, associations historiques, archéologues, Etat, collectivités, beaucoup de ces protagonistes qui jamais ne se côtoient ni ne se connaissent, furent mis en présence. Il s'agissait finalement d'un véritable défi dont l'issue était incertaine, voire insoutenable.

Heureusement, personne ne dérogea et même si l'affaire fait toujours l'objet de critiques diverses, dont les fondements se perdent soit dans une idéologie conservatrice, soit dans un faux débat technico-scientifique, elle fut pour tous la démonstration que l'archéologie peut cohabiter avec des époques et des personnes qui ne la concernent pas habituellement.

Est-ce là le début ou la fin de l'archéologie du passé contemporain ? Il serait évidemment absurde de dire qu'avec l'affaire Alain-Fournier l'archéologie du passé récent prit fin. Bien au contraire, il s'agit là d'un point de départ que personne ne pourra plus remettre en question. On pourrait même clore ici la discussion tant on pressent que cette discipline a un bel avenir devant elle.

Toutefois, comme tout nouveau progrès, il convient de tenter de comprendre, d'expliquer, de proposer et finalement d'encourager.

A – Archéologie de la mémoire, archéologie du devoir

Restée longtemps l'apanage de l'histoire, la mémoire du XXe siècle, au travers notamment des deux guerres mondiales, s'est façonnée ces cinquante dernières années. Si l'on trouve au premier plan de cette construction mémorielle les acteurs des événements en question, on sent encore planer l'ombre du document et de l'historien qui s'y rattache, au-dessus de la restitution de la mémoire collective. Et c'est précisément dans ce dernier mot que réside l'essentiel, le collectif.

Car la mémoire, dans ce cadre strict, concerne tout le monde et est un bien de tous. Se l'approprier plus qu'un autre devient un pillage, et donc une falsification.

La notion d'identité collective (c'est-à-dire régionale, nationale et internationale), quoi qu'on en dise, est bien la résultante de ce que la mémoire collective a apporté à notre société. Il est donc sinon obligatoire, du moins raisonnable de penser que tout le monde a un rôle à jouer dans cette affaire, et l'on peut croire qu'il serait temps d'imaginer une histoire de la mémoire.

C'est dans cet esprit que l'archéologie doit appréhender (et être appréhendée) les vestiges matériels de ce qui fait l'Histoire. Sinon, nous assisterions à une mémoire à deux vitesses : l'une façonnée par une seule discipline historique ; et l'autre restituée avec autant d'imprécisions que de suggestivité.

Mais la question est délicate, car le deuil des années noires n'est pas terminé et l'on se demande, à juste titre, si l'immixtion d'une discipline qui ne regarde pas mais qui touche directement ce cadavre "frais" n'est pas une hérésie, un acte insensé de violation des esprits.

Dans le cas d'une mémoire individuelle, c'est la verbalisation, le récit qui vient authentifier l'existence de la mémoire. Mais dans le cas d'une mémoire collective, identitaire, ce ne peut être la même chose. Ne serait-ce juste parce qu'en l'absence de sources écrites, c'est le seul souvenir qui tente d'authentifier la mémoire. Or, le souvenir évoqué, décrit, est toujours falsifié, car il correspond à une reconstruction de l'intelligence. Il tente, par une manifestation de l'esprit, de reconstruire le passé en le revivant à partir du présent.

On se rend ainsi compte que la mémoire est une persistance du passé dans le présent, rattachée à ce que le souvenir fournit d'essentiel, c'est-à-dire l'acte. Cette mémoire-ci restitue donc ce qui est fixé, ce qui fut perçu comme essentiel. Ce vaste débat d'idées a pour seul but de savoir s'il manque quelque chose à cet essentiel. Ne passe-t-on pas à côté de l'Histoire en gardant juste ce dont il faut se souvenir ? Or, s'il y a un temps pour la mémoire, il en existe un pour l'Histoire.

Nous sommes en présence ici d'une nouvelle entité historique, celle qui a toujours manquée à l'homme : l'histoire objective.

Ce propos peut paraître excessif, mais on sait (et ce serait mentir que d'affirmer le contraire) qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'histoire objective, au sens où l'on dépouillerait la phrase de ponctuation, d'accents, ou d'insinuations. L'histoire que nous connaissons est, le plus souvent, empreinte par la perception et le sentiment de son auteur, qu'il fût témoin ou historien.

Le terrain du passé récent semble de ce point de vue un formidable laboratoire d'expérimentation de l'histoire objective, comme personne jusqu'à ce jour ne l'a fréquenté. En effet, véritable biosphère, le passé récent (mais il s'agit avant tout ici des deux guerres mondiales, ne l'oublions pas) conserve encore, pour un laps de temps indéterminable, des traces tangibles, irréfutables, non plus à l'état de négatif, de l'activité anthropique en voie de fossilisation. Les archives sont écrites, filmiques, photographiques, humaines (survivants), et du sol. Les premières furent utilisées comme instrument à la construction de notre mémoire contemporaine, mais les dernières sont restées vierges.

Comment ne pas y penser, dès lors qu'elles sont les dernières détentrices d'informations inédites ? Tout se passe finalement comme si, avant la fin d'un procès (ici le travail de mémoire qui, quoi qu'on en dise, est sur sa fin pour ces périodes, et commence à entrer dans l'histoire d'un passé de moins en moins récent, et par-là même, présent), on brandirait des documents jusque là ignorés, dont personne ne sait s'ils apporteraient quelque chose de nouveau, et qu'ils seraient volontairement occultés. C'est presque kafkaïen !

Alors, face à un tel argument, seul celui du deuil pourrait être objectivement mis en exergue. Et s'il s'agit bien ici d'éthique, de respect, non pas du ou des morts, mais du vivant, de celui qui tente de s'arracher au passé pour se projeter dans son présent, mais qui finalement n'y parvient pas faute de réponses à certaines de ses interrogations. Eh bien, nous touchons là quelque chose de fondamental : toutes les tentatives pour aider au deuil sont restées vaines dans beaucoup de cas. Sans prôner l'illusion d'une archéologie providentielle, venant au secours des familles (ce serait démagogique), on peut toutefois raisonnablement penser que l'archéologie peut contribuer à l'apport d'informations complémentaires, qui font si cruellement défauts à ces familles.

La sépulture d'Alain-Fournier en est la parfaite illustration, car si l'aventure avait pour but de restituer la matérialisation physique de cet homme, elle fut en présence de vingt autres dont on sait aujourd'hui que la révélation de leur identité fut un soulagement pour les familles concernées ainsi que pour leurs compagnons d'armes.

Le caractère héroïque des défunts, tout autant, a soulagé une mémoire qui était restée, malgré toutes les recherches, indécise. Désormais, le doute n'existe plus et la mémoire a été authentifiée par l'archéologie. Elle est maintenant mémoire objective, véridique, et donc utile au présent. Mais la question qui brûle toutes les lèvres est bien celle-ci : que ce serait-il produit si le caractère héroïque n'avait pas pu être démontré ? Pire encore, comment aurait-on fait face à des preuves de lâcheté ? Il est impossible d'y répondre. Mais quelle que puisse être cette réponse, elle n'est pas si importante. Ce qui est important, c'est de révéler que l'on a affaire à une mémoire sélective dont l'aspect héroïque serait l'essentiel de cette sélection. Il n'y aurait plus de mémoire, mais une manipulation idéologique fondée sur ce qu'il y a de plus enviable à l'homme, de plus spectaculaire. Une mémoire idéale en quelque sorte. Alors si c'est cela que l'on souhaite, fermons les yeux. Il y aurait alors un arrière goût de propagande qui n'aurait rien à envier à la propagande nazie. Ce serait oublier !

Nous sommes ainsi parfaitement en accord avec une archéologie des guerres mondiales, qui pourrait bien être une archéologie de la mémoire. Mieux, une archéologie du devoir. Nous ne pouvons pas rester passif face aux archives du sol, nous ne le devons pas.

B – Mémoire nationale, mémoire mondiale

Une autre interrogation s'impose : dans le cas de sépultures collectives ou individuelles, doit-on demander l'autorisation de fouiller à d'autres autorités que celles dont relève l'archéologie ? Et si oui, lesquelles ?

On sent poindre la question morale de fouilles concernant la découverte de sépultures récentes. Dans le cas de Saint-Rémy-la-Calonne, la caution morale des familles concernées était évidente, dans la mesure où l'on connaissait l'identité du défunt. Et pourtant, la découverte "fortuite" des vingt autres corps n'a soulevé aucune question de cet ordre.

Comment moraliser l'opération de fouille dès lors qu'on ne connaît pas l'identité du ou des défunts ? De plus, le caractère international des deux derniers conflits mondiaux implique la prise en compte de nouveaux protagonistes extra-territoriaux. Il n'est plus question d'une mémoire nationale, mais internationale. Ce qui complexifie davantage la situation. Tant qu'il n'existera pas de cadre législatif et moral mondial, toute tentative sera matière à controverse, car l'on s'ingérerait dans une mémoire qui ne nous appartient pas en propre.

Une concertation mondiale est donc nécessaire avant tout chose. A l'échelon national, c'est pourtant une opportunité inédite pour une action pluridisciplinaire. Ce n'est plus aux seuls services régionaux de l'archéologie que nous aurions affaire, mais à des services inter-ministériels. Il faut imaginer une archéologie réglementée, encadrée et soutenue par un collectif national. Il n'est pas question ici de définir les rôles de chacun, mais il semble nécessaire d'y songer.

En effet, si toutefois l'on accorde un jour à l'archéologie un rôle dans la construction de cette mémoire collective nationale, il faudrait définir des règles strictes afin de garantir à tous les autres acteurs (c'est-à-dire finalement la nation entière) le respect même de leur mémoire individuelle.

Il s'agit non seulement d'une reconnaissance de la discipline au sein du passé récent, mais aussi d'une limite de la pratique archéologique.

On ne peut pas en effet retirer toutes limites à l'archéologie, ne serait-ce que pour sa cohésion interne. Avec l'affaire Alain-Fournier, on a bien vu les réactions des acteurs même de la discipline. Pourtant, on a du mal à comprendre pourquoi de telles réticences se sont mises en place. Par peur, sans doute, d'un éclatement de l'archéologie ancienne et médiévale. Chacun voulant conserver ses prérogatives comme ses avantages. Mais ces arguments, si stupides soient-ils, posent le problème général et la problématique d'une archéologie du passé récent. Car, soit disant, ancrée dans une branche de la recherche fondamentale, l'archéologie serait désormais tributaire, et obligée de partager, de composer avec, de nouveaux acteurs, dépourvus de toute formation aux techniques et à la pratique archéologique. La différence apporte pourtant toujours quelque chose. Ne serait-ce qu'une réflexion nouvelle, forgée grâce justement à un regard "sain", débarrassé de tous préjugés archéologiques. Et l'inverse est également vrai, à savoir que l'arrivée d'une discipline inédite dans le domaine historique du XXe siècle ne peut qu'apporter une réflexion nouvelle avec des questions et des problématiques jusqu'alors inédites. L'archéologie du passé récent est ainsi devenue une archéologie dissidente cherchant encore son terrain, entre l'histoire, l'archéologie, l'ethnologie, la mémoire vive et la communauté internationale. La question des moyens n'en demeure pas moins fondamentale. Mais nous en reparlerons.

Jusqu'ici, il fut question de généralités, de débats d'idées qui ne peuvent aboutir que s'il existe un dialogue. Or, notre étude ne peut se substituer à un interlocuteur fictif. Toutefois, tentons de comprendre le problème d'une fouille de sépultures militaires, car cet aspect dérange plus qu'un autre. En effet, dans les différents écrits, certains s'indignent du caractère morbide que revêt la fouille de la sépulture collective de Saint-Rémy-la-Calonne. Mais personne ne commente les autres fouilles. Il s'agit donc bien d'un problème d'archéologie funéraire, et d'anthropologie "morbide" (voire de médecine légale), et non d'archéologie pure.

C – Quelle place pour l'anthropologie dans l'archéologie de la guerre ?

Exhumer un grand-père mort à la guerre peut en effet revêtir une certaine morbidité. Certes, si l'on prend ce postulat pour aborder la fouille, alors toute tentative serait vaine. Il faut bien plutôt imaginer que l'on pourrait désormais, non pas exhumer, mais donner une sépulture au défunt. Car si le fait sépulture existe parfois, il n'est pas que matériel. La notion de sépulture telle qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire donner une demeure décente à un proche, n'a que peu de résonance dans une fosse commune ou bien encore dans une sépulture militaire improvisée entre deux assauts guerriers. La question se réduit donc simplement : faut-il déranger les morts de la guerre ? Ou doit-on les laisser reposer en "paix" ? La réponse est donnée par ceux même qui commémorent tous les ans le souvenir (symbolique) du soldat inconnu. C'est justement parce qu'il est inconnu que l'on ne peut se résoudre à le laisser en paix. Et là plus qu'ailleurs, on ressent la douleur qui s'échappe de tous ces soldats dont le corps et l'identité semblent à jamais perdus. Pour oser une comparaison, sans doute excessive, la disparition d'un proche suscite plus d'angoisses que sa mort : où est-il ? Que lui a-t-on fait ? Est-il mort ? Souffre-t-il ? Autant de questions qui contribuent à ronger le présent par l'action du passé. Revenons donc un instant sur l'exhumation proprement dite. Lors de la découverte fortuite (ou non) d'une sépulture militaire de la Grande Guerre, les services compétents sont contactés, les corps exhumés, puis les familles, pour lesquelles des corps ont pu être identifiés prévenues, enfin les corps réinhumés en cimetières militaires. Voilà schématiquement ce qui se passe aujourd'hui. Mais l'absence de techniques adaptées à l'exhumation fait que d'autres questions ressurgissent, et cette opération courante ne permet pas le plus souvent d'y répondre. Comment la mort est arrivée ? Le (ou les) corps fût-il abandonné, ou bien une quelconque cérémonie funéraire a-t-elle eu lieu ? Ces questions peuvent trouver une réponse par l'intermédiaire de l'anthropologie de terrain. Doit-on s'en priver ? Mais, ne sont-ce pas là des informations qui intéressent le monde entier ? L'homme est mort avant tout pour la nation et celle-ci se trouve ainsi directement concernée. On ne peut l'écarter. L'argument morbide avancé par certains, est un prétexte car il n'a pas sa place dans cette branche de la recherche. Sinon, que dire de la médecine ? Mais cette dernière œuvrant pour le bien futur de la population, elle est exempte de ce genre d'allégations. Et bien disons que l'anthropologie désire œuvrer pour le bien de la mémoire collective, de cette résurgence du passé dans le présent. On apprend ici que travailler pour le passé c'est aider le présent, et c'est implicitement œuvrer pour le bien futur de la population, de la nation.

Et si l'anthropologie peut se mettre aussi au service de la médecine légale et des exhumations, et bien tant mieux. La contribution à la recherche extra-archéologique devient ainsi la démonstration des apports heureux d'une discipline extérieure. Ce serait presque une fouille plus humaine, car en contact direct avec une population inhumée qui pourrait bien révéler une parenté. On ne peut qu'encourager cette prise de conscience. Humaniser la fouille ce n'est pas contradictoire, c'est peut-être même ce qu'il manque à l'archéologie aujourd'hui. On ne traite que de sujets, d'individus, de séries, et l'on revoit l'homme, pourtant au cœur de l'objectif de la recherche, au statut d'objet archéologique, étiqueté, étudié, "muséifié". Le charnier de Ribemont-sur-Ancre en est la plus parfaite expression. Ce que l'on cherche, ce sont des pathologies, des organisations funéraires, voire des croyances, et l'on oublie la dimension purement humaine, celle du drame d'une bataille que l'on ne peut que supposer, mais qui finalement n'intéresse personne. L'archéologie, par sa neutralité scientifique et technique, a déshumanisé l'homme ancien, elle l'a rendu étranger à notre monde. L'ancêtre est donc fascinant par ce qu'il fit, par ce qu'il laissa, mais non par ce qu'il fut.

Or ici, nous avons l'opportunité de pouvoir retrouver des âmes, pourrait-on dire, fossilisées. C'est en ce sens que l'on peut envisager une ethno-anthropologie de terrain, justement humanisée, capable de restituer des gestes, mais surtout d'accorder enfin une sépulture à ces hommes morts pour leur nation.

Mais l'on pourrait discourir à l'infini, et il faut nous résoudre à débattre essentiellement sur ce que peut apporter historiquement et archéologiquement une archéologie de la guerre récente.

II – Apports de l'archéologie du passé récent à l'histoire et à la recherche archéologique.

A – Quant l'archéologie donne une leçon à l'histoire

On a déjà parlé de la nécessité de compléter les archives écrites et visuelles par les archives du sol. Ceci s'est confirmé au travers de la fouille de la sépulture de Saint-Rémy-la-Calonne. C'est tout d'abord une sépulture collective qui fut mise au jour et non une sépulture individuelle comme on pouvait le croire. C'est aussi des pratiques funéraires inédites que l'on mit en évidence, celle de l'ordre hiérarchique dans le dépôt des corps. C'est une donnée sociologique inattendue que celle de la taille moyenne plus importante des officiers que celle des soldats (donnée à étudier activement dans le futur pour confirmer ou infirmer). C'est encore la mise en évidence d'un boíteux au sein de ces militaires grâce à l'archéologie. C'est enfin, une part du quotidien militaire qui fut exhumée en même temps que les pièces vestimentaires des défunts, avec des objets aussi personnels que révélateurs de l'aspect affectif entourant ces soldats. Ce ne sont plus seulement les miliaires de l'anonymat qui furent retrouvés, mais des paysans du Gers partis au secours de la nation.

Ces quelques exemples suffisent amplement à valider et à affirmer l'intérêt d'une archéologie des périodes récentes. Une seule fouille, réduite à une fosse de dix mètres carrés (fosse de 5,2 x 2,6 m), aura suffi à faire ressurgir matériellement et psychologiquement le passé dans le présent. C'est aussi cela la mémoire.

Ces résultats sont probants, d'autant qu'il n'y eut aucune problématique archéologique définie préalablement autour de cette fouille. Les archéologues ont été des instruments de fouilles, et non ceux qui les manipulent habituellement avec une thématique influençant le geste et la réflexion. Et déjà, les apports sont là, c'est bien une leçon pour l'histoire. Comment dès lors ne pas y voir une opportunité pour cette dernière ?

Il serait donc urgent de définir le rôle que peut et doit tenir l'archéologie dans la recherche historique des deux derniers conflits mondiaux. Cela pourrait simplement dans un premier temps prendre la forme d'une simple vérification de la véracité des documents écrits. Parce que "les textes ont toutes les raisons d'être mensongers ou pour le moins lacunaires" (Duday), les traces matérielles peuvent avoir ce pouvoir de corroborer ou d'infirmer des faits trop clairement (et souvent aussi hâtivement) établis, formés dans une sphère idéologique d'après-guerre à l'intérieure de laquelle la raison a pu se perdre. Il ne s'agit pas de remettre en question la bonne foi de ceux qui écrivent l'histoire, non. Il s'agit bien plus de vérifier si ce qui fut écrit dans des circonstances peu ordinaires (guerre) ne renvoie pas à des écrits extraordinaires.

Ainsi, laisser à l'archéologie la tentative d'apporter sa contribution matérielle à l'histoire, c'est participation à la construction de la mémoire collective.

C'est également des apports de témoignages individuels qui n'ont pas laissés de traces historiques filmées, écrites ou photographiques. On pourrait objecter à cette affirmation que l'on dispose de suffisamment de témoignages, que l'on toucherait là l'anecdotique. Peut-être. Mais la mémoire collective se construit aussi grâce à des individualités, n'oublions pas que ce sont des hommes qui furent déchirés entre la nation et leur famille. Témoigner pour ceux dont la parole fut arrachée, n'est-ce pas là un devoir de mémoire ?

Le fait de retrouver des hommes, de pouvoir éventuellement dire leurs dernières heures, conter ce qu'il leur arriva, savoir ce que leurs poches contenaient de plus intime, c'est leur redonner une âme, c'est leur fournir une véritable sépulture.

Par ailleurs, ce serait autant de nouvelles données qui viendraient combler les vides laissés par l'imprécision et le mensonge des documents. Il ne faut certainement pas négliger le drame personnel, pas plus que le drame collectif.

Ces questions et réponses s'appliquent pour ce que l'on peut comprendre comme une archéologie militaire des deux guerres mondiales. Mais plus profondément encore, on a toutes les raisons de croire que cette archéologie pourra contribuer à faire ressurgir des drames plus contemporains encore.

En effet, les techniciens de fouilles (formés à l'anthropologie) sont appelés de plus en plus dans des opérations d'exhumations de corps des charniers récents. Il existe effectivement encore de trop nombreux pays (et peut-être plus qu'à tout autre époque) où le massacre est monnaie courante (sous couvert d'ailleurs d'autres pays dit civilisés, ceci une autre affaire). Si l'identification des corps n'est pas une fin en soi, les archéologues peuvent, au même titre que la médecine légale, retrouver des gestes qui finalement montrent autre chose que la seule image de l'atrocité. L'"archéotechnique" peut ainsi mettre en évidence des gestes que l'on ne peut habituellement que supposer. Cela donc peut servir à la reconstitution d'évènements tragiques, tels ceux survenus en Argentine, en Afrique Centrale, du Sud, en Bosnie, en Birmanie, en Corée du Nord, en Chine ; la liste est bien trop longue, et affligeante. Mais on saisira ici que l'archéologie, même si c'est uniquement par ses techniques, doit œuvrer en ce sens. Pourquoi en effet, refuser que l'archéologie serve un autre domaine que l'histoire ancienne ? N'est-ce pas le rôle de la recherche que d'être au service d'un pays ? C'est une contribution qu'il ne faut ainsi pas négliger, et encore moins refuser.

Par ailleurs, dans le cadre de recherches concernant cette fois-ci les drames civils et les génocides de la seconde guerre mondiale, il y a tout lieu de penser que l'archéologie puisse mettre en évidence des faits discutés, dont les traces matérielles sont souvent difficilement détectables. On veut bien sûr parler d'un aspect (mais le plus important finalement) de la seconde guerre mondiale :

« Il est impensable de réaliser des fouilles archéologiques dans des camps de concentration tels que Dachau ou Buchenwald. Néanmoins, l'analyse par dendrochronologie des planches qui ont servi à la construction des cabanes dans lesquelles furent parqués les déportés, établirait indubitablement que les arbres qui servirent à les fabriquer furent abattus dans les années 30 à 45. D'autre part la pièce de monnaie perdue par un homme qui travaillait à la construction des fours crématoires et que l'on retrouverait dans le contexte stratigraphique de la tranchée de fondation apporterait la preuve incontestable que la construction des chambres de la mort furent entamées à partir de 1935. De la même manière, le dollar perdu par le G.I. daterait la libération des camps de concentration. Ainsi, l'archéologie pourrait opposer une solide barrière aux affirmations mensongères des nazis révisionnistes ». (Promotion du Patrimoine Historique Wallon, site internet : <http://users.skynet.be/pphw/0003.htm>).

Cette démonstration, qui ne repose toutefois que sur des cas hypothétiques, a le mérite d'ouvrir une réflexion nouvelle sur l'approche de tels sites. Car si la propagande a laissé des traces écrites, et filmiques, il est difficile d'en apprécier tout le conditionnement réel sur le terrain. A savoir, qu'on ne peut actuellement que supposer le travail préparatoire des camps de la mort. L'archéologie pourrait ainsi montrer (ou démentir) que la construction de camps avait pour but dès le départ l'extermination raciale et sélective (handicapés, homosexuels, ...).

Les multiples fosses communes, charniers, des premiers temps du nazisme qui hantent les sols et les esprits, n'ont jamais fait l'objet de datations précises, ou du moins relatives. On ne peut s'empêcher de penser à

l'aspect morbide que prendrait une telle fouille. L'établissement d'une organisation de la mort au travers de ces sépultures (si l'on peut employer ce terme) et du bâti, support de toutes ces atrocités, amènerait à la reconnaissance de la genèse du génocide.

On pourrait multiplier les exemples en ajoutant le char de Flesquières, le mur de l'Atlantique, la bataille de Verdun, mais cela relèverait du catalogue. Retenons simplement qu'il ne faut pas se priver des possibilités que l'archéologie peut apporter à l'étude du passé récent, avec son cortège de techniques et de fraîcheur. Retenons que la mémoire, afin de survivre, doit être alimentée par toutes nourritures historiques et humaines, fussent-elles archéologiques. On peut dire que les barrières chronologiques n'ont plus de raisons d'être lorsque l'on parle d'évènements aussi déterminants.

De plus, l'expérience que devrait en retirer l'archéologie plus classique est un argument supplémentaire qui contraste certes, avec les propos qui viennent d'être tenus, mais dont on n'oubliera pas l'importance.

B – Quand l'archéologie donne une leçon à l'archéologie.

Il est difficile de prédire dans quelle mesure l'archéologie du passé récent peut contribuer à l'archéologie des périodes non contemporaines.

Tout d'abord, on a parlé plus haut de la dimension humaine trop souvent absente du discours archéologique traditionnel. L'introduction d'un peu d'humanité dans la discipline ne peut être qu'une chose appréciable. Du moins, cela ne mange pas de pain ! Nous devons donc tenter cette expérience de réflexion sur notre discipline qui souffre cruellement d'un manque de réalisme face aux structures matérielles, réduites le plus souvent à la condition seule de donnée archéologique.

La dynamique du peuplement résulte d'abord de volontés, d'esprits, de pensées que les hommes, dont nous étudions les restes, furent les créateurs. L'archéo-centrisme a ainsi refusé longtemps l'apport de disciplines telles que l'anthropologie ou l'ethnologie pour la compréhension des dimensions humaines.

Avec l'archéologie du passé récent, les futurs fouilleurs ne pourront se soustraire à un tel enseignement, car on l'a vu, il n'est pas possible d'ôter toute réflexion humaine à la fouille des structures récentes. C'est peut-être l'apport fondamental à la discipline.

D'un point de vue plus technique, on ne négligera pas le terrain du passé récent comme terrain d'expérimentation archéologique. Et cette fois-ci, ce sont les documents qui peuvent permettre à l'archéologie d'affiner ses recherches. En effet, certains documents analysent et décrivent parfaitement le mode d'édification ou de formation d'un site contemporain. Les résultats de la fouille de sites semblables pourraient montrer le décalage existant entre la précision des archives écrites et photographiques, et l'interprétation donnée par les archéologues.

Ceci permettrait de repérer les points faibles de l'analyse archéologique, et de pouvoir ainsi travailler sur ses points précis afin de chercher des solutions plus adéquates. L'empirisme de la méthode archéologique trouverait là un formidable moteur de recherche capable d'aider à résoudre des problèmes jusqu'alors insolubles.

Ici encore, il ne s'agit que de suppositions, mais lorsque l'on regarde de plus près ces perspectives, par exemple pour l'anthropologie de terrain (cf. Duday), on ne peut se résoudre à laisser ces hypothèses en marge de la recherche. Il s'agit encore d'une réflexion sur notre discipline. Réflexion qui tarde de s'insérer elle-même dans une problématique d'auto-analyse, dont l'archéologie est dépourvue.

Des théories comme la sériation seraient ainsi remises en question (Cf. Lewuillon, 1997) quant à la fiabilité de leurs modes opératoires. Et ce ne serait pas pour renier ce travail, mais bien pour valider une expérience qui jamais ne put l'être tant son cadre chronologique et idéologique est restreint. Pour prendre une comparaison concrète, tout se passe comme si la mise au point d'un vaccin, dont on pense qu'il est révolutionnaire, demeurait dans un laboratoire sans que personne ne pût jamais en tester l'efficacité réelle. Si l'archéologie se réclame d'une certaine appartenance à la science, eh bien qu'elle fasse preuve d'un peu de rigueur et d'humilité.

Là encore, on saisit parfaitement les enjeux d'une telle réflexion. D'un côté on trouve des chercheurs sûrs de leurs acquis, ne voulant en aucune manière accepter les contributions d'une archéologie dissidente (celle du passé récent), et d'un autre côté, on trouve des chercheurs dont l'évolution de leur discipline dépend de ce qu'ils décideront de faire (ou de ne pas faire).

Mais si ce débat interne trouve un jour une issue heureuse, il conviendra (et il convient déjà en fait) de définir strictement les champs d'applications et chronologiques, les cadres législatifs, et les questions relatives à l'après-fouille, c'est-à-dire au patrimoine.

III – Une redéfinition de l'archéologie ou une nouvelle discipline ?

On a déjà parlé de la difficulté de mettre en place une problématique de la recherche archéologique du passé récent. En la matière, et pour le moment, il n'existe aucune directive qui aille dans ce sens.

On comprendra dès lors qu'il est inutile de traiter les découvertes au cas par cas. On ne peut pas tout faire, et encore moins n'importe comment. C'est pour cela que l'archéologie du passé récent a besoin d'une définition stricte de l'étude de son objet.

A – Un cadre pour l'APR : orientations

Les orientations que pourrait prendre ainsi l'archéologie, dans un premier temps, seraient de se consacrer à l'étude des deux derniers conflits mondiaux. Ceci limiterait déjà son champ chronologique et permettrait dans le même temps d'évaluer correctement, sur un plus ou moins court terme, les enjeux et les possibilités offerts par cette nouvelle investigation.

D'un point de vue structurel, il est évidemment nécessaire de programmer le type de recherches à mener : ce pourrait-être par exemple, pour l'étude de la Grande Guerre, l'aménagement d'un programme commun de recherche, comme il en existe actuellement dans la recherche archéologique nationale. Les sujets pourraient être centrés sur la recherche de l'évolution dynamique (temps, espaces, moyens,...) de grandes batailles afin de comprendre celles de moindre importance (on entendra bien sûr ici des batailles dont les contingents furent plus réduits et donc l'impact fut moins déterminant). De même, une étude de prospection élargie au territoire entier permettrait d'apprécier les potentialités "archéo-récents" des régions.

Par ailleurs, en ce qui concerne la seconde guerre mondiale, une approche raisonnée des camps de concentration serait souhaitable. On pourrait imaginer replacer, dans un temps plus précis, le mode de constitution de ces camps d'extermination.

Enfin, la mise en place d'une vaste réflexion sur les implications archéologiques, mais aussi historiques (...), serait une action heureuse pour l'appréciation d'une telle expérience. Une action qui réunirait archéologues de toutes nations (n'oublions pas le caractère international de ces guerres), historiens, survivants, militaires, ethnologues,... La liste peut se décliner à l'infini tant on voit mal qui pourrait être exclu de cette aventure. C'est aussi par ce biais que doit passer la reconnaissance de la discipline.

Toutefois, le cadre structurel ne peut se passer d'un cadre juridique.

B – Des lois pour l'APR

En effet, dans l'archéologie "classique", on sait combien ce cadre est nécessaire et utile à la bonne marche et au déroulement de ses opérations. On sera ainsi attentif aux acquis de cette législation nationale et on essaiera d'en extraire ce qui fonctionne et qui peut être appliqué au passé récent.

Une organisation pluri-ministérielle semble par ailleurs souhaitable. De ce point de vue, l'affaire Alain-Fournier nous en fournit déjà la matière. On ne peut faire fi, en effet, des législations déjà en place. La réglementation sur les sépultures militaires (loi de 1915) est à ce titre exemplaire pour notre propos. Elle démontre que l'on doit composer avec d'autres intervenants, ne serait-ce pour définir la propriété du mobilier mis au jour.

Un dialogue doit ainsi s'ouvrir afin de comparer et réguler les différentes propositions et desiderata. Le Ministère de la Culture devra ainsi cohabiter avec le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, mais aussi avec le Ministère de la Justice (qui peut être confronté à certaines situations de poursuites pénales), le Ministère des Affaires Etrangères (dimension internationale) qui a déjà une expérience importante dans les affaires archéologiques, et pourquoi pas d'autres secteurs encore. Si une telle organisation peut s'avérer être un énorme chantier, les moyens collectifs que cela pourrait induire ne sont pas à négliger. Car la question du financement se posera tôt ou tard et nous disposons là d'une première réponse.

Mais c'est à la dimension européenne (voire mondiale) qu'une archéologie du passé récent doit se penser. Un cadre législatif européen ne peut pas être exclu, pas plus qu'un programme européen annuel commun de recherche. Toutes les nationalités européennes étant représentées dans nos sols, il est nécessaire que l'action en tienne compte. Et il s'agirait là d'une opportunité pour une législation archéologique européenne harmonisée, comme on tente d'en proposer depuis longtemps déjà. Au-delà des chartes, dont on voit bien leurs difficultés à s'imposer dans les pays membres de l'Union Européenne, il s'agit bien de construire et de réglementer l'archéologie du passé récent. Nous laissons toutefois à d'autres le soin de discuter des textes fondateurs, ce n'est ni le lieu, ni l'heure pour approfondir pareil débat.

C – Un patrimoine archéologique nouveau

Dans le même esprit, il ne faut pas oublier que les fouilles archéologiques impliquent la mise au jour d'une quantité importante de mobilier. Alors que nous assistons à l'engorgement des réserves de nos musées, que les dépôts de fouilles ont du mal à se développer et que leur gestion est problématique, que faire d'un tel patrimoine, qui semble potentiellement considérable.

Deux expériences montrent déjà les problèmes que cela peut poser : les fouilles d'Arras et du char de Flesquières ainsi que le mur de l'Atlantique. A Flequières, un char britannique a été mis au jour récemment. A Arras, c'est un hôpital militaire britannique souterrain qui a fait l'objet de fouilles archéologiques. Le char, par son caractère unique, a été classé monument historique. Sa préservation, et sa présentation future au public semblent acquises. Mais que faire si l'on découvre des dizaines de chars, ou même d'autres pièces (ayant acquis un statut de pièce archéologique par la fouille) dont la taille serait plus considérable encore ? On sait bien que l'on ne classera pas tout, faute de moyens d'une part, et pour préserver la cohérence de la politique des Monuments Historiques d'autre part. Cette question à laquelle il est difficile de répondre, soulève ainsi un problème de moyens liés à l'émergence d'une archéologie du passé récent.

De même, les recherches menées autour du mur de l'Atlantique posent la question de sa préservation, de sa protection, et de sa présentation au public. On en revient à l'éternelle interrogation qui est la suivante : faut-il tout conserver ? Certes non, et là encore il conviendra de déterminer ce qui présente un intérêt pour la mémoire collective et pour l'histoire, afin de définir une politique de conservation cohérente, avec le concours évident des autres nations, qui pourraient éventuellement revendiquer une propriété dès lors qu'il s'agirait de pièces étrangères. Autant de questions qui renvoient sur le terrain du devenir de ce nouveau patrimoine.

Faut-il ouvrir de nouveaux musées de la guerre ? Doit-on valoriser les sites fouillés ? Que faire finalement d'un patrimoine-mémoire ? La voie des musées semble inévitable dans la mesure où l'on n'a pas encore trouvé mieux en la matière. Mais à la différence d'un site archéologique que l'on ferme définitivement, en le remblayant par exemple, le caractère mémorable des sites militaires ou civils peut entraîner une véritable politique de marquages singuliers par l'intermédiaire des monuments commémoratifs, tel celui fourni par l'exemple de la sépulture collective de Saint-Rémy-la-Calonne.

On se retrouverait en quelque sorte face à un cimetière à l'échelon national dont ce type de monuments servirait de pierre tombale. Cela existe déjà et semble être un moyen intéressant dans la mesure où il rappelle explicitement le caractère exceptionnel du site. Mais il faut prévoir que d'autres sites plus importants, plus représentatifs de l'histoire et de la mémoire seront exhumés. Ceux-ci, dans la mesure de leur conservation, devraient servir de cadre et de support à la restitution de la recherche au public. Un peu à la manière des parcs archéologiques européens, des parcs historiques européens devraient être pensés avec des similitudes organisationnelles et structurelles. En effet, l'expérience de l'archéologie dans ce domaine, peut être un atout afin d'éviter les déboires que connaissent certains d'entre eux faute d'expérience, de réflexions et d'adaptabilité à la problématique de restitution historique.

Conclusion

La fouille de la sépulture collective de Saint-Rémy-la-Calonne, marque définitivement l'entrée de la discipline archéologique au sein de l'histoire du passé récent. Entre éthique et pratique, cette archéologie des périodes très contemporaines se trouve dans une phase de construction. Personne, à l'heure actuelle, ne peut dire quels pourraient-êtré les impacts de cette nouvelle discipline dans le domaine de l'histoire. Mais l'on sait aujourd'hui qu'elle peut contribuer à la construction de notre mémoire collective. On sait aussi que les opérations de fouilles des structures récentes soulèvent et soulèveront encore des questions d'ordre militaire, civil, national ou supra-national. Mais l'important, c'est que la collaboration de l'archéologie à l'histoire récente puisse être une expérience culturelle susceptible d'induire des réflexions plus humaines, loin des querelles d'intérêts.

Les perspectives pour l'archéologie même semblent étendues. Qu'il s'agisse de l'expérimentation des théories archéologiques ou encore d'applications nouvelles pour la recherche dans les micro-chronologies, on ne peut refuser pareille opportunité. Et toutes les questions laissées sans réponses aujourd'hui ne doivent ni surprendre, ni faire reculer. C'est une constante propre à toute discipline en éveil.

La possibilité d'intégrer et de faire cohabiter des disciplines aussi contradictoires que complémentaires reste une des expériences les plus souhaitables, car ce serait bien la première fois que les frontières (psychologiques) entre ces matières disparaîtraient durablement. On entrevoit ici un dialogue scientifique sans précédant tant les échanges seraient nombreux. On entrevoit aussi un nouveau métier, différent de celui archéologue, capable désormais d'intégrer la dimension humaine à ses études. Cela s'accompagnera évidemment de nouvelles filières d'enseignement, plus adaptées et peut-être moins spécialisées, laissant une ouverture vers les autres disciplines.

Toutefois, il reste à faire cette archéologie. Et dans ce domaine, on peut espérer voir naître rapidement une archéologie des deux guerres mondiales comme point de départ à la recherche et à l'étude de moyens à mettre en œuvre afin d'élargir et de fixer les prérogatives et limites d'une telle pratique. De même, à ce cadre organisationnel, il faudra penser le juridique. Il faudra le penser avec l'aide de nos voisins européens qui se trouvent directement au cœur de ces recherches.

Enfin, on retiendra qu'à une nouvelle archéologie, il convient d'y rattacher un nouveau patrimoine. Un patrimoine qui doit être exhumé, conservé, restauré, et présenté à celui à qui il appartient, le public. Le patrimoine archéologique récent devient de plus en plus une réalité, laquelle commencera bientôt à poser des problèmes qu'il est souhaitable de résoudre dès maintenant.

On peut ainsi remercier triplement Alain-Fournier : pour son œuvre littéraire, pour son œuvre militaire, et pour son œuvre (indirectement) archéologique, car sans son intervention, la question aurait-elle été posée ? C'est autant de minutes gagnées. Et même si l'on peut s'interroger sur la difficulté à faire émerger l'archéologie du passé récent (la fouille de Saint-Rémy-la-Calonne aura bientôt dix ans !), il ne faut pas renoncer à cette aventure, le "rapport Schnapp" est un encouragement à la poursuite du travail.

Compelle intrare